

La \$ource verte

Un répertoire de sources de financement en environnement à l'intention des organismes sans but lucratif dans la région de l'Atlantique.



Avril 2008



Environnement Canada Environment Canada

Canada

La Source verte est accessible sur le site Internet du programme de financement communautaire ÉcoAction d'Environnement Canada, (www.ec.gc.ca/ecoaction) dans une banque de données en ligne. Pour obtenir des exemplaires ou pour formuler des commentaires, veuillez contacter le bureau d'Environnement Canada de votre région.

Région de l'Atlantique

16^e étage, Queen Square, 45, Alderney Drive, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 2N6
Téléphone : (902) 426-8521 Sans frais : 1-800-663-5755
Télécopieur : (902) 426-2062
Courriel : ecoaction.atl@ec.gc.ca

Région du Québec

1141, route de l'Église
6^e étage, C.P. 10100, Québec (Québec) G1V 4H5
Téléphone : (418) 648-3537 Sans frais : 1-800-463-4311
Télécopieur : (418) 649-6674
Courriel : quebec.ecoaction@ec.gc.ca

Région de l'Ontario

4905, rue Dufferin, Downsview (Ontario) M3H 5T4
Téléphone : (416) 739-4734 Sans frais : 1-800-661-7785
Télécopieur : (416) 739-4235
Courriel : ecoaction.on@ec.gc.ca

Région des Prairies et du Nord

123, rue Main, bureau 150, Winnipeg (Manitoba) R3C 4W2
Téléphone : (204) 984-5952 Sans frais : 1-800-567-1570
Télécopieur : (204) 983-0964
Courriel : ecoaction.pnr@ec.gc.ca

Région du Pacifique et Yukon

201 – 401, rue Burrard, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3S5
Téléphone : (604) 664-9093 ou Sans frais : (800) 667-7779
Télécopieur : (604) 713-9527
Courriel : ecoaction.pyr@ec.gc.ca

Mise en garde

La Source verte est préparée par Environnement Canada et elle est mise gratuitement à la disposition des organismes sans but lucratif. La mention d'un programme ou d'un organisme ne signifie pas qu'Environnement Canada appuie le programme ou l'organisme en question. L'information n'est fournie qu'à titre de renseignement. Les programmes sont souvent sujets à changement et Environnement Canada n'assume aucune responsabilité quant au contenu. La Source verte n'a été conçue que pour faciliter la recherche en matière de levée de fonds; elle n'est pas une compilation exhaustive des sources de financement existantes.

Cat: En1-38/1-2008F

ISBN : 978-0-662-07725-1

LA SOURCE VERTE, QU'EST-CE QUE C'EST?

Notre but est d'aider à créer des communautés viables et en santé, c'est-à-dire "des communautés qui peuvent se maintenir et se régénérer elles-mêmes par une indépendance économique, un contrôle par la communauté et un développement sain sur le plan environnemental". (No Place Like Home, Marcia Nozick). Le présent répertoire de financement est un des nombreux outils réalisés par le programme de financement communautaire ÉcoAction d'Environnement Canada destinés à aider les communautés canadiennes à prendre des mesures sur des enjeux environnementaux. Il existe de nombreux programmes d'aide et de financement pour les projets environnementaux, mais les trouver peut prendre beaucoup de temps et parfois s'avérer une tâche difficile. Ce répertoire est conçu pour faciliter cette démarche. Il contient des renseignements sur des programmes et des organismes qui offrent de l'aide sous forme de financement, de contributions aux frais de main-d'œuvre ou de dons en nature à l'intention de groupes communautaires qui entreprennent des projets environnementaux. Certains programmes offrent aussi leur appui aux projets de santé communautaire.

Nous faisons la mise à jour du répertoire chaque année et nous avons le plaisir de préciser que cette édition contient des programmes et des organismes qui n'ont jamais figuré dans nos compilations précédentes. Des programmes sont créés ou disparaissent de façon régulière, nous vous demandons alors de bien vouloir communiquer avec nous si vous connaissez une source de financement qui n'est pas dans le répertoire.

L'information contenue dans le répertoire est présentée comme suit :

- Programmes nationaux et programmes spécifiques à votre région
- Nom du programme
- Type de commanditaire : gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux, secteur privé, secteur à but non lucratif, fondations.

Chaque programme/organisme fait l'objet d'une brève description d'une page et le tout est présenté en ordre alphabétique. Le répertoire est présenté sous la forme d'une base de données avec option de recherche sur le site Internet (www.ec.gc.ca/ecoaction), un champ d'information intitulé «Étendue du programme» pour permettre l'estimation du financement disponible pour chaque projet suivi par la description du financement pour chaque organisme. L'information n'est pas exhaustive, mais elle donne au lecteur une idée générale du programme. Nous faisons la mise à jour du répertoire chaque année et nous publions un document écrit à cette occasion, mais l'information est mise à jour en temps réel sur notre base de données en ligne. Puisque les critères des programmes changent souvent, vous devriez toujours communiquer avec le responsable du programme avant de présenter votre demande de financement afin d'obtenir tous les renseignements pertinents pour soumettre une demande bien étayée. Outre les programmes figurant dans le présent répertoire, il existe probablement d'autres sources de financement dans votre communauté.

En voici quelques-uns ainsi que leurs adresses Internet pour votre information :

- Le Centre Canadien de philanthropie : <http://www.imaginecanada.ca/?q=/fr/node/115>
- Charity Village : <http://www.charityvillage.com/cv/charityvillage/welcomef.html>
- Le Réseau canadien des subventionneurs en environnement (RCSE) *Canadian Environmental Grantmaker's Network* : <http://www.cegn.org/francais/bienvenue.html>
- Le Réseau canadien des subventionneurs en environnement (RCSE) *Grant seekers link*: <http://www.cegn.org/francais/demandeurs/ressources.html>
- Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba, Direction des loisirs et des services régionaux publie un guide de ressources et de sources de financement : <http://www.gov.mb.ca/chc/rrs/index.fr.html>
- Saskatchewan Environmental Directory : <http://www.se.gov.sk.ca/> (en anglais seulement)
- Alberta Agriculture's Environmental Assistance Directory : [http://www1.agric.gov.ab.ca/\\$department/deptdocs.nsf/all/aesa6464?opendocument](http://www1.agric.gov.ab.ca/$department/deptdocs.nsf/all/aesa6464?opendocument) (en anglais seulement)
- Programmes communautaires Documentation : http://www.ns.ec.gc.ca/community/resources_f.html
- Grant writing Resources : <http://www.proposalwriter.com/grants.html#Grantwriting> (en anglais seulement)

AVANT D'ALLER FRAPPER AUX PORTES EN QUÊTE DE FINANCEMENT

Vous avez cerné un problème environnemental que vous souhaitez résoudre. Avec un groupe de personnes, vous avez étudié toutes les facettes du problème et envisagé plusieurs solutions. Des questions ont ainsi été soulevées : Quels sont les objectifs visés? Quelles seront les étapes à franchir et l'échéancier à respecter? Combien cela coûtera-t-il? Qui devra jouer un rôle? Quels permis et autorisations seront nécessaires? Est-ce techniquement et financièrement réalisable? Quelles seront les retombées environnementales? Une fois que vous aurez répondu à ces questions, vous êtes prêts à passer à l'action : vous avez un projet.

UN PROJET À VENDRE

- 1) Tout d'abord, faites le tour de votre jardin afin d'analyser votre organisme : ses objectifs; ses champs d'intervention habituels; son rayonnement; les bénéficiaires de son action et les membres de l'équipe de réalisation de votre projet. En examinant ensuite ce dernier en relation avec les ressources dont vous disposez, vous serez davantage en mesure de déterminer la nature de l'aide qui vous sera nécessaire.
- 2) Une fois terminée la recherche préliminaire sur la détermination des ressources nécessaires, dressez la liste des partenaires potentiels. On peut obtenir de l'argent mais aussi des ressources humaines (rémunérées ou bénévoles), des dons en nature sous forme de locaux, d'équipement et de services professionnels. La liste est longue. Jugez-en par vous-mêmes.
 - votre organisme: ses membres, ses bénévoles et ses travailleurs; tirez parti de leur temps et de leurs compétences, de même que des activités de financement qu'ils peuvent organiser (soirées bénéfice, tirages, ventes, etc.);
 - les organismes sociaux et les associations de loisirs de votre milieu (clubs, guides et scouts, associations de chasseurs, de pêcheurs ou de riverains, comités) ont parfois des objectifs qui rejoignent les vôtres, votre projet pourrait soulever leur intérêt;
 - le milieu municipal (les élus, les fonctionnaires, les structures régionales et les divers comités) peut être une source de financement, mais aussi d'expertise technique, de soutien administratif, de prêt d'équipement et de locaux. Certaines municipalités reçoivent de l'aide financière pour des projets reliés à l'environnement dont elles confient parfois la réalisation entière ou partielle à des organismes du milieu;
 - les entreprises locales et régionales sont aussi des partenaires potentiels pouvant vous faire profiter de leurs connaissances et vous consentir des rabais, si elles y voient un intérêt. Certaines chambres de commerce offrent des services de conseils en gestion et certaines grosses entreprises disposent d'un budget pour des commandites;
 - les médias acceptent peut-être de vous aider dans vos activités de communication, soit en produisant des reportages et des articles, soit en vous offrant une diffusion à meilleur prix;
 - les associations professionnelles ou syndicales peuvent être intéressées par votre projet;
 - le milieu scolaire (écoles, collèges, universités, commissions scolaires, étudiants, enseignants et syndicats) représente une source d'aide importante; les stages et travaux de recherche d'étudiants, le prêt de personnel, de locaux et d'équipements sont à explorer;
 - la population de votre localité, une fois sensibilisée à votre projet, pourra lui apporter un soutien considérable;
 - les institutions financières qui veulent contribuer à l'amélioration de leur milieu peuvent accorder de l'aide financière ou technique dans leur localité;
 - les recettes que peut engendrer le projet (vente de matières récupérées, de compost, de documents, etc.);
 - les programmes fédéraux et provinciaux;
 - les subventions d'organismes du secteur privé et les subventions d'organismes à but non lucratif.

3. Vérifiez ensuite la compatibilité des objectifs de votre projet avec ceux des programmes et organismes retenus. Chaque organisme possède des champs d'intérêts, un territoire, des critères d'admissibilité et un mode de fonctionnement qui lui est propre. Pour obtenir des renseignements pertinents, il vous faudra entreprendre les démarches nécessaires. La plupart disposent de dépliants, de formulaires et d'un site web, certains ne pourront être joints que par la poste, tandis qu'un contact personnel sera possible avec d'autres.
4. Tous vos renseignements sont colligés et vous avez sélectionné un certain nombre de sources auprès desquelles vous pensez obtenir une réponse favorable. Développez votre stratégie afin de maximiser vos chances de succès et d'éviter de perdre du temps. Préparez une ébauche qui reflète le sérieux de votre projet et démontre la capacité de votre organisme de le mener à terme. Testez votre projet en rencontrant les responsables de quelques organismes afin de mesurer leur intérêt, d'obtenir leur avis et de réorienter votre approche au besoin.
5. Vous savez maintenant précisément à quelles portes vous devez frapper. La première étape consiste à vendre votre projet dans votre milieu afin de trouver des alliés et d'obtenir l'adhésion de votre communauté. Un dossier bien présenté augmente vos chances. Clarté et concision s'imposent. Si votre projet est complexe, votre demande peut être accompagnée d'une page synthèse. Les programmes gouvernementaux utilisent des formulaires, ce qui est moins fréquent dans le cas des fondations et des organismes du milieu. La plupart du temps, les renseignements suivants sont demandés:
 - description de l'organisme : sa charte, son historique, ses réalisations, ses membres, son dernier bilan financier;
 - le projet : le problème à résoudre, la description du milieu, les solutions proposées, le contexte et le lieu de réalisation, les objectifs poursuivis, les travaux envisagés, le plan de travail et l'échéancier, le budget, le suivi à assurer, les responsables;
 - la stratégie de communication : la clientèle ciblée, le message à diffuser, les moyens de communication envisagés;
 - le financement : le financement demandé, les autres commanditaires et leurs contributions;
 - l'appui : des lettres d'appui et de confirmation de financement;
 - divers : des annexes si nécessaire, incluant des cartes, plans et photographies;
 - le numéro d'enregistrement de l'organisme de charité : essentiel pour les fondations;
 - Modalités : dans tous les cas, il faut s'assurer de respecter les exigences et les dates limites;
6. Le délai de réponse varie d'un programme à l'autre, mais il est généralement d'au moins trois mois. Armez-vous de patience, car ces organismes sont très sollicités.
7. Si vous recevez une réponse positive (et un chèque!), faites parvenir un reçu pour don de charité à ceux qui l'exigent. De plus, une lettre de remerciement est toujours appréciée.
8. Dans d'autres cas, surtout quand il s'agit des gouvernements, il vous faudra conclure une entente de contribution, avant de pouvoir commencer votre projet et recevoir le montant qui vous sera attribué.
9. Fournissez les rapports d'avancement du projet demandés et rédigez un rapport final. Toutes ces formalités exigent du temps, mais elles vous permettront de garder un meilleur contrôle sur le déroulement de votre projet et vous aideront à atteindre vos objectifs. Il est essentiel de bien mener à terme votre projet. Qui sait, vous aurez peut-être sous peu un autre projet à vendre!

CONSEILS PRATIQUES POUR FAIRE UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

Faites vos devoirs

- Renseignez-vous au sujet de l'organisme faisant le don.
- Renseignez-vous au sujet des personnes clés au sein de l'organisme.
- Renseignez-vous au sujet des critères d'admissibilité du programme.
- Dans tous les cas, appelez l'organisme, et si possible, prenez rendez-vous.

Sachez ce que vous voulez obtenir

- Pourquoi faites-vous des démarches auprès de cet organisme de financement?
- Désirez-vous obtenir un don en nature, en espèces ou les deux? Combien?
- Qu'offrez-vous en retour au donateur? (Une occasion d'appuyer sa localité, un parrainage ou l'établissement d'un partenariat?)
- Comment pouvez-vous vous distinguer? Soyez unique et faites preuve de créativité!

Établissez des liens avec les organismes

- Établissez des liens avec ces organismes, un pas à la fois.
- Témoignez votre reconnaissance à l'égard de vos donateurs. N'oubliez pas de les remercier.
- Entretenez de bons rapports avec les organismes.

Préparez une demande bien étayée

- Soulignez l'effet positif de votre travail dans la communauté.
- Démontrez comment les résultats seront maintenus une fois le projet terminé.
- Soyez concis, clairs et concrets. Votre présentation doit être bien planifiée.
- Renseignez-vous au sujet du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de la personne qui s'occupe actuellement des demandes.
- Envoyez une lettre d'accompagnement.
- Assurez-vous que l'envoi ne contient pas d'erreurs ni de fautes d'orthographe.
- N'envoyez pas beaucoup de renseignements superflus.
- Faites un suivi par téléphone; si votre demande a été rejetée, informez-vous de la raison.

Restez au courant

- Renseignez-vous au sujet des programmes de financement existants. De nouveaux programmes voient le jour chaque année; d'autres sont abandonnés.
- Consultez les journaux; soyez à l'affût de nouvelles idées et d'entreprises d'avant-garde.

En dernier lieu, et non pas par manque d'importance – Ne vous découragez pas!

TABLE DES MATIÈRES

PROGRAMMES NATIONAUX	1
Arbres Canada	1
Canon Canada Inc.	2
Conseil de l'adaptation agricole	3
Conservation de la nature Canada	4
Éducation NATURE	7
Éducation Océan - Programme École bleue	8
Faune du voisinage	9
Fondation Charles Stewart Mott	10
Fondation du Bien-Être Animal du Canada	11
Fondation EJBL	12
Fondation Honda Canada	13
Fondation Tides Canada	15
Fondation Walter and Duncan Gordon	16
Fonds autochtones pour les espèces en péril	17
Fonds de l'environnement du Club alpin du Canada	18
Fonds de rétablissement des espèces en péril	19
Fonds municipal vert	20
Fonds pour la santé de la population (FSP)	22
Fonds pour l'environnement Mountain Equipment Co-op	23
Fonds pour les dommages à l'environnement	24
In Kind Canada	26
Initiative des écosystèmes nordiques	27
Ivey Foundation	28
Jardins des années d'or	29
La classe verte Toyota Evergreen	30
La Fondation de charité George Cedric Metcalf	31
La fondation Home Depot	33
La Fondation McLean	34
La National Fish and Wildlife Foundation	35
Lands Environmental Action Fund (LEAF)	37
Le Fonds de l'environnement de Shell	39
Mark's Work Wearhouse Ltd. (L'Équipeur)	40
Partenariats pour la création d'emplois	41
Partenariats sur le marché du travail	42
Placement carrière-été	43
Programme carrière-été pour les étudiants Inuits et des Premières Nations	44
Programme de couverture végétale du Canada	45
Programme de financement communautaire ÉcoAction	47
Programme de financement de la Fédération canadienne de la faune	49
Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes (PPEEE)	50
Programme de subvention d'Unilever-Evergreen pour l'intendance aquatique	52
Programme d'expérience de travail pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières nations	53
Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril	54
Programme Ensemble pour nos parcs de Nature Canada	57
Programme Études de recherche évaluées par les pairs (EREP)	59
Programme Sciences et technologie pour les Premières nations et les Inuits	61
PromoScience	62

reBOOT Canada	63
Recherche et développement en matière d'évaluation environnementale	64
Service ÉcoJeunesse.....	66
Subvention pour la restauration de la nature de Home Depot et Evergreen	68
Subventions écologiques Wal-Mart et Evergreen	69
Subventions salariales ciblées	71
The Salamander Foundation	72
Wildlife Preservation Trust Canada	73
<i>REGION DE L'ATLANTIQUE</i>	74
Fondation communautaire de Fundy	74
Fondation Irving Oil	75
Fonds de conservation de l'habitat en Nouvelle-Écosse.....	76
Fonds de Fiducie de la Faune du Nouveau-Brunswick.....	78
Fonds de subvention du bassin versant de l'Île-du-Prince-Edouard.....	79
Fonds fiduciaire de Terre-Neuve-et-Labrador pour la gestion des déchets	80
Green Spaces Program	81
La Greater Saint John Community Foundation	82
Le Corps de conservation de Terre-Neuve et du Labrador	84
Nouveau-Brunswick : Fonds en fiducie pour l'Environnement	86
Nouvelle-Écosse : La Brigade jeunesse pour la conservation de l'environnement - Programme d'été ordinaire	87
Opération grand ménage de la Nouvelle-Écosse - un programme de Clean Nova Scotia	88
Programme de fabrication à valeur ajoutée	89
Programme de subvention du Conseil de l'environnement marin du golfe du Maine	90
Programme des projets spéciaux.....	91
Programme du futur de l'environnement.....	92
Programme Recherche et technologie.....	93
Sage Environmental Program.....	94
Wildlife Conservation Fund.....	95

PROGRAMMES NATIONAUX

Arbres Canada

Qui parraine le programme ?

Commandites privées et dons individuels

Quel est le but du programme ?

Arbres Canada fournit de l'éducation, un appui technique, des ressources et de l'aide financière afin d'inciter les Canadiens à planter des arbres et à en prendre soin, dans le but d'atténuer les effets négatifs des émissions de dioxyde de carbone.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les écoles, les municipalités et les groupes qui plantent des arbres à des fins non commerciales.

Quelles sont les activités admissibles ?

Verdissement des cours d'école du Canada : les écoles demandent un financement pour le verdissement de leur terrain. Ma rue, mes arbres : fournit des fonds dans le cadre d'un concours qui reconnaît l'effort des municipalités pour améliorer les forêts urbaines. Plantation d'arbres parrainée : Arbres Canada jumelle des entreprises et des groupes communautaires intéressés à planter et à entretenir des arbres. Opération Renouvert : à la suite de catastrophes naturelles (tempête de verglas, incendie, etc.), Arbres Canada remplace des arbres. Conférence canadienne sur la forêt urbaine : tenue à tous les deux ans. Programmes Plantez de l'air pur : certifie des activités, des entreprises et des organisations à bilan carbone nul et prévoit la compensation du carbone au moyen de la plantation.

Quel est l'étendue du financement offert ?

0\$ - 50 000\$

Description du financement :

Verdissement des cours d'école du Canada trouve, pour les cours d'école, des promoteurs fournissant entre 1 000 \$ et 2 000 \$ - les demandes sont gardées pour une période de deux ans. Ma rue, mes arbres accorde un financement de contrepartie au financement municipal jusqu'à un maximum de 20 000 \$ pour les grandes villes (350 000 habitats et plus). Plantation d'arbres parrainée : les propositions sont gardées au dossier pour une période de deux ans.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les propositions sont gardées pendant une période de 2 ans. Date limite pour Ma rue, mes arbres : 2 février 2008

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Arbres Canada

222, rue Somerset, pièce 402, Ottawa (Ontario), K2P 2G3

Téléphone : 613-567-5545 Télécopieur : 613-567-5270

Courriel : tcf@treecanada.ca

Site Web : <http://www.tree-arbrescanada.ca>

Canon Canada Inc.

Qui parraine le programme ?

Canon Canada Inc.

Quel est le but du programme ?

Canon Canada importe et distribue des produits électroniques de consommation et des produits commerciaux, tels que caméras, photocopieurs, calculatrices et fournitures micrographiques. L'entreprise offre des fonds à l'échelle régionale et pan-canadienne.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but non lucratif

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets des catégories suivantes pourront être considérés: art et culture; éducation et environnement.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Variable

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucune

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Andrea Wallis

Canon Canada Inc.

6390, chemin Dixie

Mississauga (Ontario) L5T 1P7

Téléphone : (905) 565-4597

Télécopieur : (905) 795-2130

Courriel: awallis@canada.canon.com

Site Web : <http://www.canon.ca/>

Conseil de l'adaptation agricole

Qui parraine le programme ?

Le Conseil de l'adaptation agricole gère le financement CanAdvance au nom d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Quel est le but du programme ?

Le programme CanAdvance vise à : Élargir la capacité du secteur agricole et agroalimentaire à réagir aux enjeux actuels et ceux en émergence; Positionner le secteur de manière à exploiter les débouchés des marchés; Engager activement et continuellement le secteur à contribuer aux orientations stratégiques futures en matière d'agriculture et d'agroalimentaire; et Intégrer les projets dirigés par le secteur et mis à l'essai dans le cadre du PASCAA aux futures initiatives gouvernementales ou sectorielles.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes et associations à but non lucratif, les universités, les collèges, les coopératives, les offices de commercialisation, les groupes autochtones, les particuliers et les entreprises à but lucratif. Seuls les candidats canadiens sont admissibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme est constitué de trois piliers : Pilier I - Solutions de l'industrie aux enjeux actuels et en émergence; Pilier II - Saisir les possibilités du marché en tirant parti des résultats de recherche; et Pilier III - Partager l'information pour favoriser l'avancement du secteur. Les projets doivent faire partie des paramètres des trois piliers du programme.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Subventions et modes optionnels de financement (p. ex. prêts et garanties de prêts). Les coûts seront partagés équitablement. Règle générale, le soutien financier ne peut être supérieur à 50 % de toutes les activités admissibles. Les contributions en nature seront acceptées pour les organismes à but non lucratif exclusivement.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

En continu

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Mme Angela Stiles
Directrice Exécutive
Le Conseil de l'adaptation Agricole
Ontario AgriCentre, Suite 103, 100, rue Stone ouest
Guelph (Ontario) N1G 5L3
Tél : (519) 822-7554 Télécopieur : (519) 822-6248
Courriel : info@adaptcouncil.org

Conservation de la nature Canada

Qui parraine le programme ?

Conservation de la nature Canada

Quel est le but du programme ?

Depuis plus de quarante ans, Conservation de la nature Canada (CNC) s'efforce de protéger les habitats naturels les plus gravement menacés au Canada et les espèces qui y vivent. CNC est le seul organisme de bienfaisance au pays qui s'engage à protéger des régions importantes sur le plan écologique par des acquisitions définitives, des dons et des servitudes de conservation.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif. Notre plan d'action est axé sur la formation de partenariats et la conclusion d'accords avec des particuliers, des sociétés, des groupes communautaires, des groupes écologistes et des organismes gouvernementaux qui partagent notre passion.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les projets destinés à protéger les terres du patrimoine naturel, soit par l'achat, les donations, les ententes de conservation ou tout autre moyen permettant de protéger ces terres. La priorité est accordée aux terres qui ont une importance nationale ou provinciale et aux habitats des espèces vulnérables, menacées ou en voie de disparition.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Variable. L'aide accordée peut être des conseils techniques, du financement ou des conseils en développement des organisations.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucune

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Site Web : <http://www.natureconservancy.ca>

Région du Québec

Conservation de la nature Canada

1060, rue Université, Suite 2.10

Montréal (Québec) H3B 4V3

Téléphone : (514) 876-1606

Sans-frais : (877) 876-5444

Télécopieur : (514) 876-7901

Courriel : quebec@conservationdelanature.ca

Manitoba

Conservation de la nature Canada
611, avenue Corydon, Bureau 200
Winnipeg (Manitoba) R3L 0P3
Téléphone : (204) 942-6156
Télécopieur : (204) 942-1016
Courriel : manitoba@natureconservancy.ca

Colombie-Britannique

Conservation de la nature Canada
1205 rue Broad
Victoria (Colombie-Britannique) V8W 2A4
Téléphone : (250) 479-3191
Sans-frais : (888) 404-8428
Télécopieur : (250) 479-0546
Courriel : bcoffice@natureconservancy.ca

Saskatchewan

Conservation de la nature Canada
1777, avenue Victoria, bureau 301
Régina (Saskatchewan) S4P 4K5
Téléphone : (306) 347-0447
Sans frais : (866) 622-7275
Télécopieur : (306) 347-2345
Courriel : saskatchewan@natureconservancy.ca

Région de l'Alberta et du Nord

Conservation de la nature Canada
1202 rue Centre SE
Calgary (Alberta) T2G 5A5
Téléphone : (403) 262-1253
Sans-frais : (877) 262-1253
Télécopieur : (403) 515-6987
Courriel : alberta@natureconservancy.ca

Région de l'Atlantique

Conservation de la nature Canada
924, rue Prospect, bureau 2
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 2T9
Téléphone : (506) 450-6010
Sans-frais : (877) 231-4400
Télécopieur : (506) 450-6013
Courriel : atlantic@natureconservancy.ca

Ontario

Conservation de la nature Canada

Orchard Park Office Centre

RR #5, 5420 Hwy 6 nord

Guelph (Ontario) N1H 6J2

Téléphone : (519) 826-0068

Sans-frais : (877) 343-3532

Télécopieur : (519) 826-9206

Courriel : ontario@natureconservancy.ca

Bureau national

110 avenue Eglinton Avenue ouest

suite 400

Toronto (Ontario) M4R 1A3

Téléphone : (416) 932-3202

Télécopieur : (416) 932-3208

Toll Free : 1-800-465-0029

Courriel : nature@natureconservancy.ca

Éducation NATURE

Qui parraine le programme ?

La Fédération canadienne de la faune

Quel est le but du programme ?

Education NATURE aide les étudiants qui mènent des activités visant à rétablir et à préserver les habitats fauniques. L'aide financière accordée peut servir à payer les matériaux nécessaires pour le projet, par exemple: les plantes indigènes et les graines, le matériel, le bois de construction, les sacs à ordures, et les écriteaux. Les écoles qui n'ont pas besoin d'argent pour des activités précises devraient quand même s'inscrire afin de recevoir une trousse de ressources documentaires très intéressantes qui renseignera les étudiants sur la faune, sur la façon de protéger ou de rétablir différents habitats et sur les projets du même genre qui se déroulent à divers endroits au Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les classes d'élèves, de la maternelle à l'école secondaire, ainsi que les groupes organisés de jeunes supervisés par des animateurs qualifiés, tels que les Scouts du Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici quelques exemples: Travaux d'amélioration de l'environnement naturel dans la cour de l'école ou sur un terrain communautaire; fabrication de nichoirs pour des espèces d'oiseaux indigènes; aménagement d'un habitat faunique dans la cour de l'école avec des plantes indigènes ainsi que des nichoirs et des mangeoires d'oiseaux; plantation d'arbres et d'autres plantes indigènes afin de recréer un habitat détruit.

Quel est l'étendue du financement offert ?

0\$ - 10 000\$

Description du financement :

Le montant maximal financé est de 200 \$ par classe et de 500 \$ par école. Les fonds sont disponibles pour des fournitures requises pour les projets: plantes et arbres indigènes, graines, matériel, bois de construction, et enseignes. L'approvisionnement en outils et en vêtements n'est pas admissible. Les projets à long terme sont admissibles pour obtenir du financement à tous les ans.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le comité de sélection se réunit au printemps et à l'automne pour évaluer les demandes. Les écoles qui organisent des projets doivent envoyer leur demande avant ces réunions. Pour obtenir les dates précises, communiquez avec la Fédération canadienne de la faune à l'adresse fournie ci-dessous.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Éducation NATURE

Fédération canadienne de la faune

350, promenade Cowpland

Kanata (Ontario) K2M 2W1

Téléphone : (613) 599-9594

Sans-frais : (800) 563-9453

Télécopieur : (613) 599-4428

Courriel : info@cwf-fcf.org

Site Web : <http://www.cwf-fcf.org> ou <http://www.educationnature.org/index.asp?crossover=1>

Éducation Océan - Programme École bleue

Qui parraine le programme ?

La Fédération canadienne de la faune

Quel est le but du programme ?

Établi en 1998 à l'occasion du lancement de l'Année internationale de l'Océan, ce programme encourage les élèves à prendre part à des activités éducatives organisées dans le but de sensibiliser les jeunes à l'importance et à l'état des océans du globe. Les écoles peuvent contribuer à la sauvegarde des océans en s'inscrivant au programme École bleue, pour ensuite élaborer et exécuter un «programme d'action global pour la promotion des océans». À chaque année, lorsque vous enverrez un rapport de vos activités, votre école recevra un médaillon pour souligner son engagement à l'égard des océans.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les classes d'élèves, de la maternelle au secondaire, ou les écoles entières peuvent s'inscrire au programme. Les regroupements de jeunes comme les Scouts, les Guides ou les Clubs 4-H sont également admissibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les travaux d'amélioration des rives d'un lac, d'une rivière ou d'un ruisseau en eaux douces; les travaux d'amélioration du littoral côtier (en eaux salées); la restauration des terres humides; la restauration des habitats (riverains).

Quel est l'étendue du financement offert ?

0\$ - 10 000\$

Description du financement :

L'aide financière est limitée à un maximum de 200.00 \$ par classe et 500.00 \$ par école. Les fonds sont distribués pour l'achat de fournitures requises pour les projets telles que: plantes et arbres indigènes, graines, matériel, bois de charpente, et enseignes. Les outils et les vêtements ne sont pas éligibles. Les projets à long terme sont éligibles pour obtenir de l'aide financière à tous les ans.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les écoles peuvent s'inscrire au programme en tout temps. Communiquez à l'adresse apparaissant ci-après pour de plus amples renseignements. Le comité de sélection du programme se réunit au printemps et à l'automne afin d'évaluer toutes les demandes de financement selon un système de pointage. On tient compte en particulier de l'âge et du nombre d'élèves participant au projet, de sa complexité, et de l'appui dont il bénéficie de la part des bénévoles et de la communauté.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Le programme École-bleue
Fédération canadienne de la faune
350, promenade Cowpland
Ottawa (Ontario) K2M 2W1
Téléphone : (613) 599-9594 Sans-frais : (800) 563-9453
Télécopieur : (613) 599-4428
Courriel : info@cwf-fcf.org
Site Web : <http://www.cwf-fcf.org>

Faune du voisinage

Qui parraine le programme ?

Fédération canadienne de la faune

Quel est le but du programme ?

L'objectif de Faune du voisinage est de stimuler la conservation des espèces sauvages au sein de la population, et nous espérons que des villes entières, des banlieues et des régions rurales sauront mettre à profit ce programme. Le programme offre tout ce qu'il vous faut pour entreprendre des projets d'habitats pour la faune du voisinage.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes et organismes communautaires. On encourage les demandeurs à intégrer des partenaires locaux dans leurs projets (par exemple le gouvernement ou des écoles).

Quelles sont les activités admissibles ?

Des exemples incluent: les projets d'amélioration des habitats; installation de nichoirs pour des espèces d'oiseau indigènes; la création d'un habitat dans la cour d'école incluant des nichoirs, des mangeoires pour oiseaux, et des plantes indigènes; et la plantation d'arbres et toute autre espèce indigène pour recréer un habitat détruit.

Quel est l'étendue du financement offert ?

0\$ - 10 000\$

Description du financement :

Le montant varie selon la portée du projet, le niveau de participation de la communauté, et la viabilité de l'initiative.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date spécifique pour faire une demande. Le comité de sélection se rencontre régulièrement pour évaluer les applications. Pour plus de renseignements veuillez consulter la FCN à l'adresse ci-dessous.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Faune du voisinage
Fédération canadienne de la faune
350, promenade Michael Cowpland
Kanata, ON, K2M 2W1
Téléphone: (613) 599-9594
Sans-frais: 1-800-563-9453
Télécopieur: (613) 599-4428
Courriel: info@cwf-fcf.org
Site web: <http://www.cwf-fcf.org>

Fondation Charles Stewart Mott

Qui parraine le programme ?

La Fondation Charles Stewart Mott

Quel est le but du programme ?

La Fondation Charles Stewart Mott a pour mission d'appuyer les activités qui favorisent le développement d'une société juste, équitable et durable. Le programme de subvention de la Fondation Charles Stewart Mott est divisé en quatre volets: la Société Civile; l'Environnement; la région de Flint et la Lutte contre la Pauvreté.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement est accordé de préférence: aux activités qui proposent une nouvelle façon d'aborder les problèmes communautaires dans les domaines qui nous intéressent; aux démarches qui, si elles sont couronnées de succès, peuvent générer de nouvelles sources de financement à long terme ou qui peuvent être reprises par d'autres communautés selon le besoin; aux projets de recherches et d'élaboration de politiques publiques et aux plans d'action pour l'avancement des programmes existants, ainsi qu'à l'exploration de nouveaux domaines d'intérêt; aux démarches et activités qui entraînent des changements systémiques.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Variable

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes peuvent être envoyées en tout temps. Toutefois, on encourage fortement les groupes intéressés à présenter leurs demandes durant le premier trimestre de l'année pour laquelle les fonds sont nécessaires. Il est à noter que les fonds pour une année donnée sont accordés avant le 31 août de cette année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Charles Stewart Mott

Mott Foundation Building

503, rue S. Saginaw, bureau 1200

Flint, MI, 48502-1851

Téléphone : (810) 238-5651

Télécopieur : (810) 766-1753

Courriel : info@mott.org

Site Internet : <http://www.mott.org> (en anglais seulement)

Fondation du Bien-Être Animal du Canada

Qui parraine le programme ?

La fondation du Bien-être animal du Canada

Quel est le but du programme ?

La fondation du Bien-Être Animal du Canada soutient financièrement les projets et les recherches qui feront avancer la cause du bien-être des animaux au Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles ?

La recherche et les programmes innovateurs conçus pour favoriser le bien-être des animaux, et qui ne seraient pas réalisables sans l'appui de la Fondation.

Quel est l'étendue du financement offert ?

0\$ - 10 000\$

Description du financement :

Maximum de 10 000 \$

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite annuelle pour les demandes est le dernier jour de Février chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation du Bien-Être Animal du Canada

410, rue Bank, bureau 616

Ottawa (Ontario) K2P 1Y8

Courriel: info@awfc.ca

Site Internet: <http://www.awfc.ca>

Fondation EJBL

Qui parraine le programme ?

La Fondation EJBL

Quel est le but du programme ?

La fondation a trois principaux centres d'intérêt : - La protection de l'environnement axée principalement sur (i) l'acquisition et la sauvegarde, partout au Canada, de sites naturels de valeur écologique exceptionnelle ou d'importance pour le paysage urbain, et (ii) la recherche scientifique environnementale effectuée dans des universités canadiennes ou dans des centres de recherche affiliés. La Fondation appuie également, selon leur mérite, une gamme d'initiatives environnementales concrètes.- La recherche médicale et scientifique dans tous les domaines de la neuroscience se rattachant directement ou indirectement à la schizophrénie et aux maladies mentales.- Les organismes communautaires, principalement ceux qui viennent en aide aux personnes souffrant de maladie mentale.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les universités canadiennes ou les centres de recherche associés.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation EJLB appuie la recherche scientifique dans le domaine de l'environnement.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Les fonds de la subvention doivent être utilisés pour les dépenses courantes du programme, y compris les fournitures fongibles, les coûts de publication, les services informatiques et l'entretien. Normalement, une portion maximale de 40 p. 100 du montant total de la subvention peut être attribuée à l'achat d'équipement. Aucuns fonds ne peuvent être utilisés pour la rénovation de laboratoire. La subvention peut être utilisée pour verser un salaire aux étudiants, aux associés post-doctoraux et aux techniciens de laboratoire, mais aucunement pour le salaire du demandeur ou de tout autre membre du corps professoral qui participerait au projet de recherche. Au maximum, 10 p. 100 de la subvention peut être attribuée à l'université où le projet de recherche est mené afin de couvrir les frais d'administration. Pour les subventions réparties sur une période de deux ou trois ans, une portion maximale de 20 p. 100 du décaissement annuel peut être transférée à l'année suivante. Toute portion de subvention non utilisée à la fin de la dernière année du projet de recherche doit être retournée à la Fondation EJLB.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes de financements sont étudiées sur réception.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

M. Robert Alain, Directeur général

1350, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1050, Montréal (Québec) H3G 1J1

Télécopieur : 514-843-4080 Site Web : www.ejlb.qc.ca

Fondation Honda Canada

Qui parraine le programme ?

Fondation Honda Canada

Quel est le but du programme ?

La Fondation Honda Canada a été créée pour donner un coup de main aux oeuvres de charité enregistrées dont le travail est d'une grande valeur pour les Canadiennes et Canadiens. Nous admirons leur générosité et le temps qu'elles consacrent à leurs collectivités et nous voulons les aider à surmonter les défis auxquels elles font face. Notre attention aux collectivités se reflète dans le logo de la fondation. Chaque flèche rouge représente les trois secteurs auxquels la fondation participe: l'éducation, l'environnement et l'ingénierie. La quatrième flèche montre la connexion de la Fondation Honda Canada en tant que collaborateur dans ces trois secteurs.

Qui peut bénéficier du programme ?

La Fondation Honda Canada versera des subventions aux organismes de charité reconnus par l'ARC tels que: les établissements éducatifs (écoles élémentaires et secondaires, collèges et universités); les organismes de charité à but non lucratif; les organismes de charité scientifiques et éducatifs à but non lucratif; les organismes de recherche et d'éducation; d'autres établissements nationaux exempts d'impôt dans les domaines de l'éducation, de l'environnement et de l'ingénierie.

Quelles sont les activités admissibles ?

Une subvention provenant de la Fondation Honda Canada peut servir à plusieurs fins, incluant, sans toutefois s'y limiter: les dépenses d'exploitation; les coûts d'un projet; les coûts d'un programme; des bourses d'étude ou de recherche; la recherche; des fonds de contrepartie.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Par son action caritative, la Fondation Honda Canada préconise l'éducation, l'environnement et l'ingénierie. La fondation se sert de ces trois secteurs comme guides pour orienter son implication dans la communauté, croyant qu'une saine compréhension de chaque secteur aidera à la fois les individus et les communautés à se développer. Éducation: Elle peut prendre diverses formes. Les idées qui enseignent et qui mènent au désir d'apprendre davantage sont d'une grande valeur. Environnement: Il comprend à la fois l'environnement naturel et l'environnement humain. Nous attachons une grande importance à produire une influence positive sur notre pays et notre communauté du point de vue de l'environnement. Ingénierie: Elle se concentre à aider la croissance future des communautés. Nous croyons que les sciences et la recherche sont des secteurs qui peuvent nous aider à mieux comprendre notre univers et nous-mêmes.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Toutes les demandes de subvention doivent être soumises par un processus de programme d'application en temps réel sur le site internet de Honda Canada. www.hondacanadafoundation.ca/
La Fondation Honda Canada octroiera des subventions à chaque trimestre, comme suit: Date d'octroi des subventions: le 1er novembre 2008. Date limite pour présenter une demande: le 1er août 2008. et Date d'octroi des subventions: le 1er mars 2009. Date limite pour présenter une demande: le 1er novembre 2008

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

<http://www.hondacanadafoundation.ca/fr/default.htm>

Fondation Tides Canada

Qui parraine le programme ?

La fondation Tides Canada

Quel est le but du programme ?

La Fondation Tides Canada crée des partenariats avec les donateurs et les organismes de bienfaisance dans le but de constituer et d'organiser des ressources nécessaires au changement social et à la viabilité de l'environnement. Nous facilitons des programmes de dons innovateurs et efficaces, nous encourageons les occasions d'apprentissage et nous bâtissons des liens solides entre les donateurs et les bénéficiaires.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance dans les secteurs de la justice sociale et de l'environnement

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets dans les secteurs de la justice sociale et de l'environnement seront pris en considération pour l'obtention de financement.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Les candidats devraient noter que, contrairement à la plupart des fondations, Tides Canada ne dispose pas d'un fonds de dotation. Au contraire, toutes les contributions de la Fondation seront faites sur la recommandation de nos clients donateurs, par l'entremise de leurs Fonds de donateur. Toutes les demandes de financement sont conservées dans nos dossiers pendant un an. Si un donateur souhaite obtenir des conseils au sujet d'un bénéficiaire possible, nous consultons alors ces dossiers. Veuillez toutefois noter qu'une très petite partie seulement de nos subventions seront versées en réponse à des demandes non sollicitées.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

En tout temps

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Tides Canada

Bureau de Vancouver

680 - 220, rue Cambie

Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 2M9

Téléphone : (604) 647-6611

Sans-frais : 1-866 TIDES CA

Télécopieur : (604) 647-6612

Courriel : info@tidescanada.org

Site Web : <http://www.tidescanada.org/cms/index.cfm> (en anglais seulement)

Fondation Walter and Duncan Gordon

Qui parraine le programme ?

La fondation Walter and Duncan Gordon

Quel est le but du programme ?

La fondation est consacrée à l'idéal d'un Canada souverain qui est dévoué à la sécurité et au bien-être de tous les Canadiens et qui reflète un engagement à la tolérance, au pluralisme et à la participation démocratique. Sa mission est de soutenir le développement de politiques publiques saines, fondées sur ces valeurs fondamentales aux Canadiens, et conçues pour stimuler l'évolution continue d'un Canada dynamique et indépendant.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charités enregistrés et autres donateurs qualifiés; les organismes des Premières nations et autres organismes autochtones.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation apporte du soutien au travail qui se fait dans trois secteurs principaux d'activité: la protection des ressources d'eau douce, le nord canadien et la citoyenneté globale.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Variable

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y en a pas. Avant de présenter une demande, les organismes devraient déterminer si leur travail correspond aux lignes directrices du programme. Le personnel se fera un plaisir de répondre aux questions que vous aurez avant de préparer votre demande. Contactez-nous par téléphone, télécopieur, courrier électronique ou par la poste.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Walter and Duncan Gordon

11, rue Church, bureau 400

Toronto (Ontario) M5E 1W1

Téléphone : (416) 601-4776

Télécopieur : (416) 601-1689

Courriel : info@gordonfn.org

Site Web : <http://www.gordonfn.org> (en anglais seulement)

Fonds autochtones pour les espèces en péril

Qui parraine le programme ?

Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et Agence Parcs Canada

Quel est le but du programme ?

Les Fonds autochtones pour les espèces en péril visent deux objectifs : a) renforcer la capacité des collectivités autochtones en vue de l'application de la LEP et b) protéger les espèces en péril et leur habitat. Les Fonds autochtones pour les espèces en péril regroupent deux différents fonds : le Fonds autochtone de développement des capacités (FADC) et le Fonds autochtone de protection de l'habitat essentiel (FAPHE).

Qui peut bénéficier du programme ?

Les communautés et les organismes participant activement à la gestion de terres autochtones sont admissibles, notamment : bandes indiennes et établissements inuits, groupes autochtones établis dans les territoires, conseils de district/chef et conseil, comités consultatifs traditionnels nommés, associations autochtones, personnes morales, conseils tribaux, partenariats et groupes, autorités scolaires, centres d'éducation culturelle, coopératives, conseils et commissions, et tout autre organisme (autochtone et non autochtone) mandaté par un promoteur admissible.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le Fonds autochtone de développement des capacités met l'accent sur le soutien d'activités qui renforcent les capacités liées aux impacts de la Loi sur les espèces en péril sur les collectivités autochtones. Le Fonds autochtone de protection de l'habitat essentiel met l'accent sur des activités visant à mieux cibler, protéger et rétablir des habitats essentiels ou importants, en prévision de la désignation d'habitats essentiels conformément à la Loi sur les espèces en péril.

Quel est l'étendue du financement offert ?

5 000 \$ à 25 000 \$

Description du financement :

On peut obtenir des renseignements sur les procédures à suivre pour présenter une demande aux Fonds autochtones pour les espèces en péril aux bureaux régionaux d'Environnement Canada ou en téléphonant au centre de renseignements d'Environnement Canada au 1-800-668-6767. L'invitation à présenter des propositions est lancée à l'automne.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

L'invitation à présenter des propositions est lancée à l'automne.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fonds autochtones pour les espèces en péril
centre de renseignements d'Environnement Canada au 1-800-668-6767

Fonds de l'environnement du Club alpin du Canada

Qui parraine le programme ?

Le Club alpin du Canada

Quel est le but du programme ?

Le programme fournit une aide financière aux projets qui visent à protéger et à conserver la flore et la faune alpines dans leur milieu naturel.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés et les organismes sans but lucratif

Quelles sont les activités admissibles ?

L'aide financière sera accordée de préférence aux activités qui touchent les milieux alpins et arctiques et les aires d'alpinisme au Canada. La priorité est accordée aux projets proposés par les membres du Club alpin du Canada bien que les agences indépendantes et les personnes intéressées puissent bénéficier de l'aide financière si leurs projets répondent au mandat du Fonds.

Quel est l'étendue du financement offert ?

0\$ - 10 000\$

Description du financement :

Les fonds sont limités; tous les projets ne peuvent bénéficier de l'aide financière même s'ils répondent aux critères du programme. Chaque projet accepté ne pourra bénéficier que d'une seule subvention et on ne peut s'attendre à recevoir un financement continu.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite est le 31 janvier de chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Sandy Walker

Directrice, Service aux club

Le Club alpin du Canada

C.P. 8040

Canmore (Alberta) T1W 2T8

Téléphone :(403)678-3200 Poste : 109

Télécopieur :(406)678-3224

Courriel : swalker@AlpineClubofCanada.ca

Site Internet : <http://www.alpineclubofcanada.ca> (en anglais seulement)

Fonds de rétablissement des espèces en péril

Qui parraine le programme ?

WWF-Canada et Environnement Canada

Quel est le but du programme ?

Le Fonds de rétablissement des espèces en péril accorde des subventions aux scientifiques et aux militants de la conservation pour des projets prioritaires de recherche et d'éducation qui aideront au rétablissement d'espèces canadiennes en péril.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les collèges, les universités, les organismes de bienfaisance enregistrés, les organismes sans but lucratif enregistrés et les organismes à but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets de recherche scientifique appliquée, d'éducation et de sensibilisation contribuant directement au rétablissement des espèces en péril.

Quel est l'étendue du financement offert ?

Jusqu'à 25 000 \$.

Description du financement :

Jusqu'à 25 000 \$ par année, par projet; le montant équivalent en fonds d'appariement est exigé.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Mois de décembre chaque année. Les décisions seront rendues à la mi-mars de chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Responsable des subventions, FREP

WWF-Canada

245, av. Eglinton Est, bureau 410

Toronto (Ontario) M4P 3J1

Sans frais : 1-800-26-PANDA

Téléphone : (416) 489-8800

Télécopieur : (416) 489-3611

Courriel : esrf@wwfcanada.org

Site Internet: <http://www.wwf.ca/?lang=FR>

Fonds municipal vert

Qui parraine le programme ?

La Fédération canadienne des municipalités (FCM)

Quel est le but du programme ?

Le gouvernement du Canada a doté la Fédération canadienne des municipalités (FCM) d'un montant de 550 millions de dollars pour établir le Fonds municipal vert afin de fournir une source de financement à long terme et durable aux gouvernements municipaux et à leurs partenaires. Le Fonds appuie les collectivités dans leurs initiatives visant à améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol et à faire face aux changements climatiques. Le FMV offre des prêts à bas taux d'intérêt et des subventions; il permet aussi d'accroître la capacité de travail et de partager les connaissances pour appuyer les gouvernements municipaux et leurs partenaires dans le développement durable des collectivités en matière d'environnement, de société et d'économie. Le financement est attribué aux projets d'immobilisation et aux études dans six secteurs de l'activité municipale : friches industrielles, énergie, planification, transport, déchets et eau. Pour assurer les plus grandes retombées possibles, le FMV investit dans les meilleurs exemples de leadership municipal en matière de développement durable, des exemples qu'il sera possible d'imiter dans différentes collectivités. Seul fonds consacré spécialement aux besoins des gouvernements municipaux, le FMV offre une vaste gamme de produits financiers, ressources, expertise et services. Il est devenu la première source d'aide pour les gouvernements municipaux qui veulent entreprendre des projets d'infrastructures environnementales. Des ressources comme des études de cas et des ateliers sont intégrées à la trousse du FMV que les gouvernements municipaux utilisent pour poursuivre leurs objectifs de développement durable. Le FMV est géré par le Centre pour le développement durable des collectivités de la FCM.

Qui peut bénéficier du programme ?

En général, le demandeur doit être un gouvernement municipal canadien incorporé ou un organisme public non gouvernemental/organisme du secteur privé faisant une demande conjointe avec un gouvernement municipal.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement du FMV appuie une vaste gamme d'activités liées aux projets environnementaux municipaux, des premières étapes de conception d'un projet jusqu'à la mise en oeuvre de projets d'immobilisations. Le FMV offre : un financement sous forme de subventions pour des études de faisabilité, des essais sur le terrain et des plans de développement durable des collectivités ; un financement sous forme de prêts et de subventions pour des projets d'immobilisation présentés dans le cadre d'un processus de demande de propositions compétitif.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Les subventions du FMV peuvent couvrir jusqu'à 50 p. 100 des coûts totaux admissibles d'étude de faisabilité, d'essais sur le terrain ou de plan de développement durable des collectivités, approuvés jusqu'à concurrence de 350 000 dollars. Le FMV dispose d'un financement qui lui permet d'approuver, à chaque exercice financier, de 8 à 12 millions de dollars en subventions pour des études de faisabilité admissibles, des essais sur le terrain ou des plans de développement durable des collectivités. Les prêts, les subventions ou une combinaison de ces deux types de financement sont

offerts aux demandeurs pour des projets d'immobilisations. Le FMV emploiera un processus concurrentiel de demande de propositions afin de déterminer les projets d'immobilisations qui répondent le mieux aux objectifs et exigences du programme. L'octroi de financement est établi en fonction des avantages environnementaux potentiels du projet. Les montants de financement vont d'un prêt couvrant 25 pour cent des coûts totaux admissibles du projet jusqu'à une combinaison d'un prêt et d'une subvention couvrant jusqu'à 80 pour cent et 50 pour cent des coûts totaux admissibles du projet, respectivement. Les objectifs de financement du FMV pour les projets d'immobilisations admissibles sont : de 50 à 70 millions de dollars en prêts, chaque année; et de 7 à 10 millions de dollars en subventions, chaque année.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Depuis le 22 mai 2007, la FCM a temporairement suspendu la réception de nouvelles demandes de subventions d'études du FMV, jusqu'au 2 janvier 2008. Cette pause permettra de faire la transition vers de nouveaux critères. Il y aura au moins une demande de propositions du FMV pour les projets d'immobilisations, chaque année, dans cinq catégories du FMV. Consultez le calendrier des demandes de proposition sur notre site Web :

http://www.collectivitesviables.fcm.ca/fr/GMF/GMF_Request_for_Proposals.asp

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Centre pour le développement durable des collectivités

Fédération canadienne des municipalités

24 Clarence Street, Ottawa (Ontario) K1N 5P3

Tél. : 877 814-5221 Télécopieur : 613-244-1515

Courriel: gmf@fcm.ca

Site web: www.collectivitesviables.fcm.ca/fr/Home/default.asp

Fonds pour la santé de la population (FSP)

Qui parraine le programme ?

Agence de santé publique du Canada

Quel est le but du programme ?

Le Fonds pour la santé de la population vise à accroître la capacité d'intervention de la collectivité sur les déterminants de la santé et sur l'interaction qui s'exerce entre eux.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif et les établissements d'enseignement.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le Fonds pour la santé de la population fournit du financement aux projets à court terme qui permettent d'accroître la capacité d'intervention de la collectivité sur des déterminants de la santé comme le revenu, les environnements sociaux et physiques, l'emploi, l'hygiène de vie, l'éducation, le patrimoine biologique, le développement des jeunes enfants, le sexe, la culture, et les services de santé. Les fonds octroyés ont permis de soutenir des initiatives axées sur les déterminants de la santé, et sur l'interaction qui s'exerce entre eux, dans les domaines suivants: élaborer et mettre en oeuvre des modèles communautaires; augmenter la base de connaissances pour l'élaboration de programmes et de politiques; multiplier les partenariats et développer la collaboration intersectorielle.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Financement offert: Entre 20 000 \$ et 40 000 \$ par an. Critères du financement offert: Les projets peuvent obtenir du financement pour une période pouvant aller jusqu'à 36 mois, et ces projets doivent être d'envergure locale, provinciale ou régionale. Les projets doivent produire tous les documents aux fins de distribution publique dans les deux langues officielles du Canada et permettre l'accès aux activités du projet dans la langue officielle du choix des membres de la population cible.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le Bureau régional de l'Atlantique de l'Agence de santé publique du Canada invite périodiquement les organismes admissibles à présenter des propositions de projets dans le cadre de ce programme. Si vous souhaitez recevoir un avis des prochains appels de propositions, vous pouvez communiquer directement avec l'ASPC.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Agence de santé publique du Canada, Bureau régional de l'Atlantique
Immeuble Maritime Centre, 15e étage, bureau 1525
1505, rue Barrington, Halifax (Nouvelle-Écosse), B3J 3Y6
Tél. : 902-426-2700/Télec. : 902-426-9689
Courriel : atlantic-atlantique@phac-aspc.gc.ca

Fonds pour l'environnement Mountain Equipment Co-op

Qui parraine le programme ?

Mountain Equipment Co-op

Quel est le but du programme ?

Le programme fournit de l'aide financière aux groupes environnementaux canadiens qui mènent des activités liées à la conservation de l'environnement et à la protection des milieux sauvages. Le programme vise à aider à préserver l'environnement et à sensibiliser le public à l'importance de respecter l'environnement lors des activités de plein air.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité non gouvernementaux.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets qui cadrent dans l'une des catégories suivantes: Acquisition de terrain pour assurer la conservation des ressources de grande valeur écologique ou récréative; Renforcement des capacités pour solidifier les organisations de conservation; Recherche pour appuyer la conservation des milieux sauvages et assurer une utilisation durable des aires de loisirs; Défense de causes et éducation pour appuyer la protection des zones et corridors écologiques d'intérêt; Accès pour encourager la participation, favoriser l'accès du public et promouvoir l'utilisation responsable des espaces naturels; Durabilité du milieu urbain pour appuyer les groupes environnementaux locaux dans les municipalités où se trouvent des magasins MEC.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Jusqu'à 100 000 \$ pour l'acquisition de terrains et 10 000 \$ pour tout autre projet. En général, l'aide financière accordée aux projets varie entre 2 000 \$ et 10 000 \$. Dans l'ensemble, les fonds accordés pour l'acquisition de terrains varient entre 20 000 \$ et 100 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les dates limites pour soumettre une application sont le 10 mars et le 10 septembre de chaque année. La décision est habituellement communiquée dans les dix semaines suivant ces dates.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fonds de l'environnement
Mountain Equipment Co-op
149, 4ème avenue ouest
Vancouver, BC, V5Y 4A6
Téléphone: (604) 707-3382
Télécopieur: (604) 731-3814
Courriel: envirofund@mec.ca
Site Web: <http://www.mec.ca/>

Fonds pour les dommages à l'environnement

Qui parraine le programme ?

Environnement Canada

Quel est le but du programme ?

Le Fonds pour les dommages à l'environnement (FDE) est un compte de réserve ou en fiducie pour la gestion des sommes reçues en compensation de dommages environnementaux. Ces sommes peuvent provenir d'ordonnances de la cour, d'octroi monétaire, de règlements à l'amiable et de contributions volontaires.

Qui peut bénéficier du programme ?

Ce programme s'adresse aux organisations non gouvernementales, aux groupes environnementaux communautaires, aux groupes autochtones, aux universités, aux provinces, aux territoires et aux municipalités.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement sera accordé en priorité aux projets qui entrent dans les quatre catégories suivantes: restauration de ressources naturelles; projets d'amélioration de la qualité de l'environnement; projets de recherche et de développement liés à l'évaluation de dommages environnementaux et à la restauration; sensibilisation du public à l'égard de la prévention de la pollution et de l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Le montant du financement accordé est déterminé au cas par cas.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Contactez le bureau des FDE de votre région pour avoir de l'information concernant les dates limites.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Site Web: <http://www.ec.gc.ca/edf-fde/>

Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse
et Île-du-Prince-Édouard
45, promenade Alderney
16e étage, Queen Square
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 2N6
Téléphone : (902) 426-8521
ou 1 800 663-5755 (sans frais)
Télécopieur : (902) 426-2062
Courriel : edf-fde.atl@ec.gc.ca

Terre-Neuve-et-Labrador
6, rue Bruce
Mount Pearl (Terre-Neuve) A1N 4T3
Téléphone : (709) 772-4269
ou 1 800 663-5755 (sans frais)
Télécopieur : (709) 772-5097
Courriel : edf-fde.atl@ec.gc.ca

Québec
1141, route de l'Église
1er étage, C.P. 10100
Québec (Québec) G1V 4H5
Téléphone : (418) 648-3537
ou 1 800 463-4311 (sans frais)
Télécopieur : (418) 649-6674
Courriel : edf-fde.quebec@ec.gc.ca

Alberta, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest,
Nunavut et Saskatchewan
123, rue Main, bureau 150
Winnipeg (Manitoba) R3C 4W2
Téléphone : (204) 984-5952
ou 1 800 567-1570 (sans frais)
Télécopieur : (204) 983-0964
Courriel : edf-fde.pnr@ec.gc.ca

Ontario
4905, rue Dufferin
Downsview (Ontario) M3H 5T4
Téléphone : (416) 739-4734
ou 1 800 661-7785 (sans frais)
Télécopieur : (416) 739-4235
Courriel : edf-fde.on@ec.gc.ca

Colombie-Britannique et Yukon
201-401, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3S5
Téléphone : (604) 664-9093
ou 1 800 667-7779 (sans frais)
Télécopieur : (604) 713-9527
Courriel : edf-fde.pyr@ec.gc.ca

In Kind Canada

Qui parraine le programme ?

In Kind Canada

Quel est le but du programme ?

In Kind Canada est une fondation publique avec statut d'organisme de charité. IKC se sert des fournitures et de l'équipement excédentaires des entreprises afin de répondre aux besoins des organismes de bienfaisance canadiens.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les oeuvres de bienfaisance enregistrées, les écoles, les églises, tous les échelons de gouvernement ou les organismes/programmes commandités par le gouvernement ainsi que les organismes/programmes des Nations Unies. Les droits d'adhésion annuels sont de 250 \$.

Quelles sont les activités admissibles ?

À l'automne 2003, le programme In Kind Canada a reçu une cure de jouvence. En partenariat avec le secteur privé, des produits neufs d'une valeur de plusieurs dizaines de millions de dollars sont offerts, dont de la literie, des fournitures médicales, des vêtements pour adultes et enfants, des produits de soins personnels, de l'équipement médical, des fauteuils roulants et beaucoup plus encore. In Kind Canada compte aussi de nouvelles installations et d'autres entrepôts à Mississauga, en Ontario. Pour de plus amples renseignements et pour visionner des photos du matériel, voir le site Web d'In Kind Canada à <http://www.inkindcanada.ca> (en anglais seulement).

Quel est l'étendue du financement offert ?

0\$ - 10 000\$

Description du financement :

Bien que In Kind Canada ne donne pas de fonds sous forme monétaire, il n'y a pas de limite quant au nombre d'articles que peut recevoir un organisme.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite pour devenir membre. L'adhésion est d'une durée de un an et l'adhésion est renouvelable à chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

In Kind Canada

6535, promenade Millcreek, bureau 75

Mississauga (Ontario) L5N 2M1

Téléphone : (905) 816-0900

Télécopieur : (905) 816-0870

Courriel : info@inkindcanada.ca

Site Web : <http://www.inkindcanada.ca> (en anglais seulement)

Initiative des écosystèmes nordiques

Qui parraine le programme ?

Environnement Canada

Quel est le but du programme ?

L'initiative des écosystèmes du nord (IEN) est un programme de partenariat d'Environnement Canada qui appuie des projets d'action portant sur des priorités partagées importantes à la conservation, la protection et la restauration des écosystèmes nordiques et la durabilité des communautés nordiques. L'IEN est unique puis qu'elle tient compte de la science des écosystèmes et permet le renforcement des capacités de façon significative pour le nord canadien, incluant le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, les basses terres du nord du Manitoba et de l'Ontario, le nord du Québec et le Labrador.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les projets sont menés par, ou en partenariat avec, les organisations autochtones, les communautés, les universités, les collèges et instituts de recherche ainsi qu'avec les organismes non gouvernementaux et les agences gouvernementales (fédéral, territorial, provincial, international). Les groupes, agences ou institutions sont admissibles si leur proposition répond à la vision, aux objectifs et aux critères d'évaluation du programme.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets de recherche se situent dans les champs suivants : Les impacts des changements climatiques sur les écosystèmes nordiques, Les impacts liées à l'exploitation des ressources sur les écosystèmes nordiques, Les répercussions des contaminants sur les écosystèmes. L'Initiative des écosystèmes du nord (IEN) appuie aussi le développement et la mise en oeuvre thèmes nordiques qui permettra de connaître l'état de l'écosystème et de cerner les tendances.

Quel est l'étendue du financement offert ?

\$10,000 - \$40,000

Description du financement :

Il n'y a pas de limitation du niveau de l'appui envers les projets individuels quoique l'IEN s'efforce d'appuyer autant d'enjeux prioritaires que possible à l'intérieur de sa capacité budgétaire. L'IEN encourage fortement les demandeurs à trouver de multiples sources de financement pour leur projet, incluant des contributions en espèces et en nature.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Veillez contacter le bureau de l'IEN pour obtenir de l'information sur les opportunités de soumettre un projet.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

L'Initiative des écosystèmes du nord (IEN), Environnement Canada
5204-50 Avenue, Suite 301, Yellowknife (Territoires du Nord Ouest) X1A 1E2
Téléphone : (867) 669-4772 or 669-4757 Télécopieur : (867) 873-8185
Courriel : nei@ec.gc.ca Site Web : <http://www.pnr-rpn.ec.gc.ca>

Ivey Foundation

Qui parraine le programme ?

Ivey Foundation

Quel est le but du programme ?

La Ivey Foundation est une fondation caritative privée. Deux importants objectifs guident l'approche de la fondation en matière de conservation des forêts et de la valeur des forêts au Canada : la protection et l'utilisation durables.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le soutien est offert aux organismes environnementaux caritatifs nationaux ou provinciaux ayant démontré leur capacité et leur aptitude à réaliser un changement. On s'attend à ce que les bénéficiaires travaillent à l'élaboration de propositions de projet en étroite collaboration avec le personnel.

Quelles sont les activités admissibles ?

La fondation a déterminé trois principaux domaines qui pourraient, grâce aux efforts de financement, contribuer à réaliser les objectifs de son programme : politique et loi, sciences appliquées et marchés.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Le financement peut être accordé pour une période allant jusqu'à trois ans.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Veillez communiquer avec la fondation pour obtenir la prochaine date limite.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Ivey Foundation

11, rue Church, bureau 400

Toronto (Ontario)

M5E 1W1

Téléphone : 416-867-9229

Télécopieur : 416-601-1689

Courriel : info@ivey.org

Site Web: <http://www.ivey.org/> (en anglais seulement)

Jardins des années d'or

Qui parraine le programme ?

La Fédération canadienne de la faune

Quel est le but du programme ?

Les jardins des années d'or offre des fonds aux groupes d'aînés désireux de créer et de conserver des habitats salutaires à la faune.

Qui peut bénéficier du programme ?

La participation des aînés au projet est exigée dans le cadre du programme Les Jardins des années d'or. Les applications doivent clairement démontrer comment les aînés s'impliquent activement dans le projet. S'il s'agit d'un projet commun (par exemple entre une école et un groupe d'aînés) l'application devrait provenir du groupe d'aînés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici quelques exemples: la plantation de plantes, d'arbres et d'arbustes indigènes; l'installation de nichoirs pour des espèces d'oiseaux indigènes; la création d'habitat avec l'aide de nichoirs, de mangeoires d'oiseaux, et des plantes indigènes; et la plantation d'arbres et toute autre espèce indigène pour recréer un habitat menacé.

Quel est l'étendue du financement offert ?

0\$ - 10 000\$

Description du financement :

100 \$ en fonds directs inégalés ou jusqu'à 500 \$ si le financement est assorti à part égale d'autres sources.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date spécifique pour faire une demande. Le comité de sélection se rencontre régulièrement pour évaluer les applications. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la FCN à l'adresse ci-dessous.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Jardins des années d'or
Fédération canadienne de la faune
350, promenade Michael Cowpland
Kanata (Ontario) K2M 2W1
Téléphone : (613) 599-9594
Sans-frais : 1-800-563-9453
Télécopieur : (613) 599-4428
Courriel : info@cwf-fcf.org
Site web : <http://www.cwf-fcf.org> ou <http://www.wildaboutgardening.org> (en anglais seulement)

La classe verte Toyota Evergreen

Qui parraine le programme ?

Evergreen

Quel est le but du programme ?

Le programme de La classe verte Toyota Evergreen rassemble les communautés scolaires en vue de transformer les cours d'école. Le fait de planter des arbres, des arbustes et des plantes grimpantes, de créer des coins à l'ombre, d'ajouter des bancs et de cultiver des jardins potagers donne naissance à une myriade d'occasions d'apprentissage. Les classes en plein air sont un endroit sain et sécuritaire où les élèves peuvent à la fois jouer, apprendre et développer un sentiment de respect à l'égard de la nature et de leurs camarades.

Qui peut bénéficier du programme ?

Evergreen collabore avec ses commanditaires pour apporter du financement aux écoles subventionnées par l'État (de la maternelle au secondaire 5) et aux garderies canadiennes à but non-lucratif, afin de leur permettre de réaliser leur projet de verdissement de la cour d'école.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les subventions Evergreen sont offertes pour l'achat d'arbres, d'arbustes et de plantes grimpantes indigènes ainsi que de fruits et de légumes du patrimoine. Le financement couvre également l'amendement du sol, les outils de jardinage et/ou les ressources éducatives. Les formulaires d'application sont disponibles en anglais et en français.

Quel est l'étendue du financement offert ?

100 000\$ +

Description du financement :

Pour les comités d'écoles et de garderies, nous vous donnons accès à toute une gamme de services intégrés comprenant: l'aide des spécialistes pour planifier votre projet et concevoir son aménagement, pour choisir les plantes et pour en trouver le financement et les ressources disponible en ligne. Détails du financement: les écoles et les garderies doivent s'inscrire pour être admissibles à une subvention. Le montant des subventions octroyées sera de 500 à 2 000 \$ pour les écoles et de 500 à 1 000 \$ pour les garderies. Le soutien régional, les écoles et les garderies peuvent bénéficier d'ateliers, de consultation par téléphone et courriel et de l'aide avec la conception et l'aménagement des cours d'école dans les villes suivantes: Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Ottawa, Waterloo, Toronto, Montréal, et Halifax.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

1 septembre 2007 au 16 janvier 2008

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Evergreen

355, rue Adelaide ouest, 5^{ème} étage, Toronto (Ontario) M5V 1S2

Téléphone : (416)596-1495 Sans-frais : (888)426-3138 Télécopieur : (416) 596-1443

Courriel : info@evergreen.ca Site Web : <http://www.evergreen.ca/fr/lg/lg.html>

La Fondation de charité George Cedric Metcalf

Qui parraine le programme ?

La Fondation George Cedric Metcalf

Quel est le but du programme ?

Le programme Environnement vise à renforcer et à accroître l'efficacité des personnes et des organisations qui travaillent conjointement pour assurer la santé et l'intégrité écologiques des terres naturelles et des terres exploitées du Sud-Ontario. Notre but est de permettre à ces personnes et organisations de cultiver des solutions à long terme qui profiteront à la fois aux gens et aux terres. Nous voulons les aider à clarifier les enjeux, à travailler conjointement, à élargir leur façon de penser pour trouver des approches globales et à habiliter les collectivités à jouer un rôle de premier plan dans les décisions qui touchent leur vie.

Qui peut bénéficier du programme ?

Seuls les organismes de charité enregistrés peuvent faire une demande.

Quelles sont les activités admissibles ?

Précisément, nous recherchons des propositions comportant les caractéristiques suivantes: 1) Établir des liens - nous voulons appuyer les efforts qui contribuent à une pensée et à une action intégrées. Les activités financées peuvent inclure la promotion du lien urbain-rural, la planification de la conservation à grande échelle et la promotion de la collaboration entre divers intérêts. 2) Informer le dialogue - la Fondation veut faire en sorte que le dialogue au sujet de l'utilisation humaine des écosystèmes et des paysages soit informée à tous les niveaux. Les activités financées peuvent inclure l'examen de politiques et de pratiques de croissance intelligente, la cartographie biorégionale, la recherche appliquée et l'éducation sur l'importance des questions d'utilisation du territoire et d'utilisation des ressources. 3) Renforcer les organisations - nous reconnaissons que la capacité organisationnelle est inextricablement liée à une exécution efficace des programmes et qu'elle doit donc être renforcée. Ainsi, nous envisagerons d'appuyer un certain nombre d'organisations pour accroître la portée et la profondeur de leur travail en les aidant à saisir de nouvelles possibilités ou à résoudre des limitations chroniques. 4) Faire participer les collectivités - nous voulons encourager les efforts des organisations pour inciter les collectivités à participer à leur travail et pour les habiliter à agir en ce qui concerne les questions et les processus qui touchent leur vie. Les activités financées peuvent inclure: aider les collectivités à établir une vision d'avenir, augmenter la participation aux processus publics et fournir aux collectivités des analyses, des outils et de l'expertise technique.

Quel est l'étendue du financement offert ?

100 000\$ +

Description du financement :

Il n'y a pas de montant fixe, mais les subventions annuelles varient entre 5 000 \$ et 200 000 \$. Un total d'environ 1 700 000 \$ est distribué chaque année.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La Fondation examinera les demandes présentées au programme Environnement deux fois par année, une fois en automne et une fois à l'hiver. Veuillez consulter le site web de la Fondation pour obtenir plus d'informations sur les dates limites.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Ruth Richardson

Gestionnaire pour l'environnement

La Fondation de charité George Cedric Metcalf

174, Avenue Road

Toronto (Ontario) M5R 2J1

Téléphone : (416) 926-0366 extension 30

Télécopieur : (416) 926-0370

Courriel : ruthr@metcalffoundation.com

Site web : <http://www.metcalffoundation.com> (en anglais seulement)

La fondation Home Depot

Qui parraine le programme ?

La fondation Home Depot

Quel est le but du programme ?

La Fondation Home Depot fut créée en 2002 dans le but de fournir des ressources additionnelles pour assister les organisations sans buts lucratifs à travers le Canada et les États-Unis. Sous cette initiative, la Fondation Home Depot travaille avec des partenaires pour restaurer les forêts urbaines et rurales dans le but de créer des endroits naturels sains et un meilleur environnement pour nos communautés.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés auprès de Revenu Canada et les organismes américains sous le statut 501(c)(3).

Quelles sont les activités admissibles ?

Une aide est fournie aux organismes de bienfaisance qui: restaurent les forêts urbaines et rurales pour le bien environnemental et économique en employant des bénévoles de la communauté à la plantation et l'entretien de ces forêts; favorisent un aménagement durable des forêts dans le but de garantir la récolte et l'utilisation responsable des ressources ligneuses.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Variable. Cela dépend de la nature du projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il y a quatre périodes de révision au cours de l'année. Les dates limites sont : le 15 janvier, le 15 avril, le 15 juillet et le 15 octobre. Toutes les demandes doivent être soumises électroniquement.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Pour de plus amples informations veuillez consulter <http://www.homedepotfoundation.org> (en anglais seulement)

La Fondation McLean

Qui parraine le programme ?

La Fondation McLean a été établie en 1945 par feu J.S. McLean qui a donné plus de un million de dollars à la fondation.

Quel est le but du programme ?

La Fondation fournit une aide financière aux organismes de charité qui veulent réaliser des projets dans l'une des cinq catégories suivantes : conservation, arts, éducation, santé, aide sociale.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés au Canada. Les demandeurs devront vérifier notre site Internet: <http://www.mcleanfoundation.ca/applications.html> (en anglais seulement) pour les lignes directrices des soumissions.

Quelles sont les activités admissibles ?

Différents types de projets sont financés. Voici quelques exemples de projets qui ont été financés par le passé: préservation de la faune, plantation d'arbres et création d'une station d'observation des oiseaux.

Quel est l'étendue du financement offert ?

Voir ci-bas

Description du financement :

Montant variable de subventions. En moyenne, financement se situe autour de 5 000 \$ mais il peut varier entre 500 \$ et 50 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes de financement sont considérées tout au long de l'année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Ev McTaggart

Secrétaire

La Fondation McLean

2, avenue St.Clair Ouest, bureau 1008

Toronto (Ontario) M4V 1L5

Téléphone : (416) 964-6802

Télécopieur : (416) 964-2804

Courriel : info@mcleanfoundation.ca

Site web : <http://www.mcleanfoundation.ca> (en anglais seulement)

La National Fish and Wildlife Foundation

Qui parraine le programme ?

Le Congrès américain

Quel est le but du programme ?

La National Fish and Wildlife Foundation est un organisme privé, à but non lucratif et exonéré d'impôt au sens du sous-alinéa 501c)(3). Elle a été fondée en 1984 par le Congrès et se dévoue à la conservation des poissons, de la faune, des plantes et de l'habitat dont leur survie dépend. Ses objectifs sont de promouvoir la santé des populations de poissons, de la faune et des plantes à l'aide de l'établissement d'un nouveau commerce en faveur de la conservation. La Fondation atteint ces buts par l'établissement de partenariats entre le secteur public et le secteur privé et investit de façon stratégique dans la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles. La Fondation n'encourage pas l'activisme politique, la défense d'intérêts politiques ou les litiges.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organisations à but non lucratif et les organismes gouvernementaux qui s'intéressent à la gestion des espèces de plantes envahissantes et nuisibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le PTI considèrera les projets de collaboration sur la gestion des mauvaises herbes qui seront entrepris entre le 1er mai 2007 et le 30 septembre 2008. Pour être concurrentiel, un projet doit prévenir, gérer ou éliminer les plantes envahissantes ou nuisibles à l'aide de programmes coordonnés de partenariats publics et privés et accroître la sensibilisation du public sur les conséquences néfastes des plantes envahissantes et nuisibles. Les projets de PTI les plus réussis sont généralement axés sur une zone de gestion des mauvaises herbes en particulier et bien définie, comme un bassin hydrologique, un écosystème, un paysage terrestre ou un comté. Ces projets ont le soutien des propriétaires de terrain privé, des gouvernements locaux et au niveau des États ainsi que des bureaux régionaux et des États des organismes fédéraux. Ils sont dirigés par un comité directeur de projet composé de collaborateurs locaux qui ont pris l'engagement de travailler ensemble à la gestion des plantes envahissantes et nuisibles dans leur limite de compétences. Ils sont pourvus d'un plan précis de gestion des mauvaises herbes à long terme qui repose sur une approche de lutte intégrée et mise sur les principes de gestion des écosystèmes. Ces projets comprennent la diffusion d'information publique et un volet de formation, au besoin.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Les subventions du PTI proviennent des fonds d'organismes fédéraux qui doivent être d'une valeur au moins égale aux contributions en espèce ou en nature des partenaires fédéraux, locaux et privés. Le PTI encourage la soumission de propositions à l'échelle du pays. Toutes les propositions sont examinées par un comité directeur national constitué de spécialistes de la gestion des mauvaises herbes provenant du gouvernement, de l'industrie, des universités et des organisations à but non lucratif.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Cette demande de proposition financera les projets qui se dérouleront entre le 1er mai 2007 et le 30 septembre 2008.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

National Office (Bureau national) et Eastern Regional Office (Bureau régional de l'Est)

1120, Connecticut Avenue, NW, Suite 900

Washington D.C. 20036

Téléphone : 202-857-0166

Télécopieur : 202-857-0162

Lands Environmental Action Fund (LEAF)

Qui parraine le programme ?

Le Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Quel est le but du programme ?

Offrir un soutien financier aux Premières nations, aux Innus et aux Inuits.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les types suivants d'organismes des Premières nations, des Innus et des Inuits sont des bénéficiaires admissibles: Bandes/établissements; Conseils de district/ Chefs de conseil; Associations/organismes; Conseils tribaux; Institutions économiques et autres organismes; Sociétés (p. ex. : Commission consultative de la fiscalité indienne); Partenariats ou groupes; Administrations scolaires; Centres d'éducation culturelle; Coopératives; Conseils et commissions. Les autres types suivants d'organismes sont des bénéficiaires admissibles, s'ils ont été mandatés par les gouvernements des Premières nations, des Innus et des Inuits et des organismes représentatifs pour mener des activités en leur nom et si les projets profitent directement à leurs communautés: Sociétés, y compris les sociétés d'État; Conseils scolaires; Institutions économiques et autres; Agences/sociétés; Organismes à but non lucratif; Autorités locales; Autres organismes; Universités et collèges; Institutions et organismes de formation; Institutions et organismes de formation professionnelle; Gouvernements et organismes provinciaux/territoriaux; Municipalités; Conseils et commissions; Coopératives.

Quelles sont les activités admissibles ?

Intendance environnementale autochtone - Le financement peut être utilisé pour appuyer les activités suivantes: Participation des Premières nations, des Innus et des Inuits à la formation sur l'environnement commanditée par le Ministère, qui ne serait pas normalement admissible au soutien dans le cadre du programme d'éducation postsecondaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC); Projets conçus pour développer des mécanismes régionaux pour la gestion de la capacité de développement de gérance environnementale dans les communautés des Premières nations, des Innus et des Inuits; Projets conçus pour améliorer la sensibilisation des communautés des Premières nations, des Innus et des Inuits (sauf le matériel déjà produit et disponible dans d'autres régions et/ou administrations centrales) en matière de gérance environnementale; Projets conçus pour améliorer les capacités des communautés des Premières nations, des Innus et des Inuits en matière d'environnement; Les projets conçus pour améliorer les compétences et les connaissances en gérance environnementale d'un service public des Premières nations, des Innus et des Inuits offrant des services dans leurs communautés; Projets conçus pour appuyer la participation des Premières nations, des Innus et des Inuits aux étapes préparatoires des processus d'évaluation environnementale pour les activités hors réserve qui pourraient affecter directement leurs terres (appliquer le principe du promoteur payeur est obligatoire dans ce type de projet. Initiatives environnementales sur les terres des réserves -Les fonds seront accordés pour aider à aborder des préoccupations environnementales associées à: des projets d'assainissement relatifs à la gestion des terres des Premières nations; la mise en œuvre d'une entente de gestion environnementale; la mise en œuvre d'une entente d'évaluation environnementale; des évaluations environnementales des sites ajoutés aux réserves; des activités de gestion environnementale pour appuyer l'administration de l'affectation des terres de la réserve en vertu de la Loi sur les Indiens. Stratégie de gérance de l'environnement (SGE) - Ce programme inclurait le soutien pour le développement continu et la gestion de: Données et systèmes liés à l'environnement (p. ex., SGI-SGE); Promotion de la sensibilisation et de la formation du personnel (p. ex., ELR); Communication et coopération

intersectorielles accrues. Pour de plus amples renseignements sur l'admissibilité d'un projet ou pour des exemples d'activités admissibles, veuillez communiquer avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Pour de plus amples renseignements sur le financement maximal offert, veuillez communiquer avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Pour de plus amples renseignements sur la date limite de présentation des demandes, veuillez communiquer avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Jerry Wolchuk

Agent de la protection de l'environnement

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Bureau régional de l'Atlantique

C. P. 160

40 Havelock Street

Amherst (Nouvelle-Écosse)

B4H 3Z3

Téléphone : 902-661-6325

Courriel: wolchukj@inac.gc.ca

Site web: <http://www.ainc-inac.gc.ca/>

Le Fonds de l'environnement de Shell

Qui parraine le programme ?

Shell Canada Limitée

Quel est le but du programme ?

Le fonds de l'environnement de Shell fournit une aide financière pour les projets élaborés par les gens de la collectivité et axés sur l'action qui contribuent à améliorer et à protéger l'environnement Canadien.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tout résident canadien qui fait une demande en son nom ou en celui d'un club, d'un organisme de charité ou de bénévolat, d'un groupe environnemental, d'un groupe de jeunes ou autres. Le projet doit avoir lieu au Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités communautaires qui proposent des moyens d'action innovateurs pour améliorer et protéger l'environnement canadien, telles que: les campagnes de nettoyage; les projets de naturalisation; les projets de recyclage; les activités d'éducation à l'environnement.

Quel est l'étendue du financement offert ?

0\$ - 5 000\$.

Description du financement :

Le montant de financement accordé peut aller jusqu'à 5 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 28 février et le 30 septembre de chaque année. Le formulaire de demande peut être téléchargé à l'adresse suivante: <http://www.shell.ca/fes>

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Administrateur

Le Fonds de l'environnement de Shell

C.P. 100, Station M

Calgary (Alberta) T2P 2H5

Téléphone : (403) 691-2071

Courriel : admin-sef@shell.com

Site Web : <http://www.shell.ca/fes>

Mark's Work Wearhouse Ltd. (L'Équipeur)

Qui parraine le programme ?

Mark's Work Wearhouse Ltd. (L'Équipeur)

Quel est le but du programme ?

Mark's Work Wearhouse Ltd. (L'Équipeur) est une entreprise qui se spécialise dans la vente au détail et qui compte plus de 300 magasins à travers le Canada. L'entreprise utilise un pourcentage de ses profits afin de créer un fonds qui sert au programme de dons de charité. L'essentiel du programme de dons sert à financer la campagne de jumelage des dons des employés. Ainsi, les employés font des dons à des organismes sans but lucratif reconnus et l'entreprise apporte à son tour une somme équivalente. Il y a également un programme de dons au sein des divisions de l'entreprise; il permet aux directeurs régionaux de puiser dans un fonds limité afin de répondre à des demandes de dons locales ou présentées à un magasin particulier.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance reconnus, sans but lucratif, peuvent figurer sur la liste approuvée à cette fin.

Quelles sont les activités admissibles ?

Ces organismes de bienfaisance reconnus, sans but lucratif, dont le nom est fourni par les employés aux fins de la campagne de jumelage des dons des employés, appartiennent à différents secteurs, y compris : services sociaux, développement communautaire, éducation, santé, enfance, jeunesse, sports et loisirs, arts et culture, bien-être animal et environnement.

Quel est l'étendue du financement offert ?

0\$ - 10 000\$

Description du financement :

La campagne de jumelage des dons des employés impose une limite annuelle de 100 \$ par employé. Les fonds confiés aux directeurs régionaux varient.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucune

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Sharlene Bauer

Comité des dons

Mark's Work Wearhouse Ltd.

1035, 64^{ème} avenue sud-est, bureau 30

Calgary (Alberta) T2H 2J7

Téléphone : (403) 255-9220 Ext: 7831

Télécopieur : (403) 255-6005

Site Web : <http://www.lequipeur.com>

Partenariats pour la création d'emplois

Qui parraine le programme ?

Service Canada

Quel est le but du programme ?

Le programme Partenariats pour la création d'emplois vise à soutenir les projets créateurs d'emploi développés par des promoteurs et qui fournissent aux participants assurés des occasions d'acquérir de l'expérience de travail significative.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif; les conseils de bande et les conseils tribaux; les établissements de santé publique et d'enseignement.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités proposées sont considérées admissibles à condition qu'elles soient notamment: conformes aux objectifs du programme; d'une durée limitée avec une date de début et de fin; additionnelles ou distinctes et ne faisant pas partie des activités quotidiennes du promoteur.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Financement offert: Veuillez communiquer avec Service Canada pour de plus amples renseignements. Critères du financement offert: Des fonds peuvent être accordés aux promoteurs ou employeurs pour couvrir les frais généraux tels que les salaires et les coûts liés à l'emploi, et les dépenses admissibles négociées avec les représentantes et représentants du programme; Le financement peut couvrir des coûts d'immobilisation à condition que ces coûts soient essentiels à la réalisation des objectifs du projet; L'aide accordée pour couvrir les coûts d'immobilisation doit être fondée sur un régime à frais partagés.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Variable

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Service Canada
1-800-O-Canada

Partenariats sur le marché du travail

Qui parraine le programme ?

Service Canada

Quel est le but du programme ?

Le programme fournit des fonds visant à aider les employeurs, les associations d'employés et d'employeurs et les collectivités à accroître leur capacité à répondre aux besoins en matière de ressources humaines et à mettre en oeuvre des mesures d'adaptation de la main-d'oeuvre.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les promoteurs admissibles sont: les organismes sans but lucratif, les administrations municipales, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les conseils de bande et les conseils tribaux, les établissements de santé publique et d'enseignement.

Quelles sont les activités admissibles ?

En général, les projets portent sur des aspects de la prévision et la planification des besoins en ressources humaines des employeurs; l'élaboration des plans de ressources humaines pour les employeurs, le secteur de l'industrie ou des collectivités géographiques; l'accroissement de la capacité de employeurs à répondre aux besoins changeants en main-d'oeuvre; la planification des services d'adaptation pour les travailleurs qui font l'objet d'une mise à pied.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Pour connaître le financement offert, veuillez communiquer avec Service Canada. Critères du financement offert: le financement peut couvrir les frais généraux, les salaires, les coûts liés à l'emploi et les dépenses admissibles. Le financement peut couvrir les coûts d'immobilisation. Tous ces coûts doivent être essentiels à la réalisation des objectifs. Les promoteurs font une demande de financement dans le cadre d'une entente de contribution. Si la demande est approuvée, ils peuvent recevoir un remboursement des dépenses admissibles encourues dans le but d'aider les employeurs, les associations d'employés et d'employeurs, et les collectivités à accroître leur capacité à répondre aux besoins en matière de ressources humaines et à mettre en oeuvre des mesures d'adaptation de la main-d'oeuvre.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Veuillez communiquer avec Service Canada pour de plus amples renseignements.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Service Canada

1-800-O-Canada

Placement carrière-été

Qui parraine le programme ?

Ressources humaines et Développement social Canada

Quel est le but du programme ?

Le programme fournit une subvention aux employeurs des secteurs public, privé et sans but lucratif afin qu'ils offrent des emplois d'été axés sur la carrière aux étudiants de 15 à 30 ans (inclusivement) de niveaux secondaires et postsecondaires. Ces emplois aident les étudiants à obtenir une expérience de travail, à acquérir des compétences et à financer leurs études.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les employeurs des secteurs public, privé et sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les demandes devraient contenir des objectifs d'emploi liés à la carrière dans l'un des domaines suivants: appuyer les organisations dont l'aide cible les étudiants confrontés à des obstacles à l'emploi, y compris les étudiants handicapés et les jeunes immigrants; appuyer les organisations s'occupant des jeunes aux prises avec des obstacles à l'emploi, y compris des jeunes handicapés, ceux qui risquent de devenir sans abri et les jeunes immigrants; secteurs clés des économies régionales et locales; et les secteurs professionnels aux prises avec des pénuries de main-d'oeuvre compétente.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Le financement offert: la subvention accordée à l'employeur peut couvrir jusqu'à 100 % du salaire horaire minimum versé au participant ainsi que les charges sociales obligatoires de l'employeur (assurance-emploi, régime de pension du Canada, congé annuel payé seulement) correspondant au salaire minimum. De plus, les employeurs peuvent recevoir jusqu'à concurrence de 100 \$ pour le remboursement des frais généraux, au besoin, et si le budget du Centre de ressources humaines du Canada le plus proche le permet. Les emplois créés n'entraveront pas l'application d'une convention collective en vigueur; les emplois doivent être d'un minimum de 30 heures et d'un maximum de 40 heures par semaine (des exceptions pourraient s'appliquer pour l'embauche d'un étudiant handicapé), et la durée doit varier entre 6 et 16 semaines consécutives; chaque emploi ne peut être occupé que par un seul étudiant; les emplois ne doivent pas rendre des services personnels à l'employeur.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite varie chaque année, mais elle est habituellement entre la mi-mars et la fin mars.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Service Canada
1-800-O-CANADA

Programme carrière-été pour les étudiants Inuits et des Premières Nations

Qui parraine le programme ?

Affaires indiennes et du Nord Canada

Quel est le but du programme ?

Le programme favorise l'acquisition des compétences grâce à la disponibilité de subventions salariales pour de brèves expériences de travail et aide les étudiants Inuits et des Premières nations du secondaire et de niveau postsecondaire à se préparer à intégrer le marché du travail en leur facilitant l'accès à des emplois d'été.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les gouvernements et les organismes inuits et des Premières nations. Les participants doivent travailler conjointement avec les conseils de bande et les collectivités inuites et des Premières nations.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les propositions doivent être conformes aux lignes directrices du programme. Elles doivent notamment : porter sur des activités contribuant à l'un ou plusieurs des objectifs énumérés ci-dessus; fournir la preuve que ces activités bénéficieront uniquement aux participants admissibles; fournir un montant estimatif des coûts admissibles liés à la réalisation des activités, y compris de toute portion des coûts prise en charge par les partenaires; présenter les résultats recherchés, et assurer une participation équilibrée des deux sexes.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Financement offert: l'organisme responsable de l'exécution déterminera le taux de rémunération des participants, lequel doit être égal ou supérieur au salaire minimum provincial ou territorial applicable. Critères du financement offert: les organismes sans but lucratif ont droit à une contribution maximale pouvant atteindre 100 % du salaire minimum applicable, plus les charges sociales de l'employeur. Quand un employeur embauche un participant handicapé, une contribution de 3 000 \$ par participant peut être fournie, en fonction du coût réel, pour des installations et des équipements spéciaux destinés à répondre aux besoins de l'étudiant.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Veillez communiquer avec le bureau du programme pour obtenir de plus amples renseignements.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Personne-ressource : Barbra Caverhill

Courriel : caverhillb@ainc-inac.gc.ca

Tél. : 1-800-567-9604

Programme de couverture végétale du Canada

Qui parraine le programme ?

Le Programme de couverture végétale du Canada est financé par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) par le truchement du volet Environnement du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA).

Quel est le but du programme ?

Le Programme de couverture végétale du Canada est une initiative du gouvernement du Canada, dotée d'un budget de 110 millions de dollars sur cinq ans, qui vise à aider les producteurs à améliorer leurs méthodes de gestion des pâturages, à protéger la qualité de l'eau, à réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à accroître la biodiversité et à mettre en valeur les habitats fauniques.

Qui peut bénéficier du programme ?

Pour les besoins du présent programme, un demandeur doit :

- 3.1.1 Être le propriétaire foncier dont le nom est enregistré sur le certificat de titre ou sur l'acte de transport formaliste du bien-fonds en vigueur;
- 3.1.2 Être autorisé à devenir le propriétaire foncier dont le nom sera enregistré sur le certificat de titre ou sur l'acte de transport formaliste du bien-fonds en vertu d'un contrat, d'une ordonnance du tribunal ou de tout autre instrument juridique;
- 3.1.3 Avoir conclu une convention d'achat-vente en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants;
- 3.1.4 Être un Indien en possession légale de terres agricoles en vertu des paragraphes 20(1), 20(2) ou 20(3) de la Loi sur les Indiens ou être une bande indienne qui satisfait aux conditions précitées et qui détient un intérêt agricole foncier au sens de la Loi sur les Indiens; et
- 3.1.5 Demander la conversion d'une parcelle de terre admissible d'une superficie minimale de 17 hectares (40 acres) dans chaque demande, aux termes de la section 6.4.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le Programme de couverture végétale du Canada, de portée nationale, vise essentiellement quatre volets: la conversion des terres - convertir les terres écologiquement sensibles en y établissant une couverture végétale permanente; les zones cruciales - gérer les terres agricoles situées près de cours d'eau; l'aide technique - aider les producteurs à adopter des méthodes de gestion bénéfiques; évaluation des pratiques de gestion bénéfiques à l'échelle des bassins hydrographiques EPB); et les brise-vent - planter des arbres sur les terres agricoles.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Les demandeurs admissibles peuvent obtenir des formulaires de demande en ligne à l'adresse <http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1181580137261&lang=f>, ou par téléphone au numéro sans frais 1 866 844-5620. Les demandes peuvent être acheminées directement au : Programme de couverture végétale du Canada, Conversion des terres, 1800, rue Hamilton, bureau 408, Regina (Saskatchewan) S4P 4L2. Si vous souhaitez remettre une demande en mains propres, composez le 1 866 844-5620 pour savoir où sont situés nos bureaux dans votre région.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 31 janvier 2009

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Pour de plus amples renseignements sur le Programme de couverture végétale du Canada ou pour vous procurer un formulaire de demande, composer le 1 866 844-5620.

Programme de financement communautaire ÉcoAction

Qui parraine le programme ?

Environnement Canada

Quel est le but du programme ?

Le programme de financement communautaire ÉcoAction d'Environnement Canada offre un soutien financier à des groupes communautaires pour des projets qui ont des effets positifs et mesurables sur l'environnement. On peut demander un soutien financier pour des projets axés sur des actions visant à améliorer l'environnement ou à accroître la sensibilisation et la capacité de la collectivité d'agir en matière d'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif et non gouvernementaux

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement sera accordé aux projets : 1) qui concernent les enjeux prioritaires d'Environnement Canada, à savoir les changements climatiques, la qualité de l'air, la qualité de l'eau et/ou le milieu naturel; 2) dont on peut mesurer les effets positifs sur le milieu naturel, la capacité des collectivités à passer à l'action quant aux enjeux environnementaux ou une combinaison de ces deux objectifs; 3) qui fournissent aux Canadiens et aux Canadiennes l'occasion de poser des gestes positifs à l'échelle communautaire; et 4) qui encouragent les gens à être plus responsables à l'égard de l'environnement.

Quel est l'étendue du financement offert ?

Jusqu'à 100 000 \$.

Description du financement :

Le financement maximal accordé est de 100 000 \$ par projet pour une durée maximale de 24 mois; le financement moyen se situe autour de 30 000 \$ par projet. La contribution totale du gouvernement fédéral ne pourra dépasser 50 p. 100 de la valeur totale du projet, l'autre moitié devra provenir de sources non fédérales.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il y a deux dates limites pour envoyer une demande à chaque année : le 1er février et le 1er octobre.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Site Web National : http://www.ec.gc.ca/ecoaction/index_f.htm

Région de l'Atlantique

ÉcoAction, Environnement Canada

45 Alderney Drive, 16ième étage, Queen Square

Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 2N6

Téléphone : (902) 426-8521

Sans frais : (800) 663-5755 Fax: (902) 426-2062

Courriel : ecoaction.atl@ec.gc.ca

Région du Québec
ÉcoAction, Environnement Canada
1141 Route de l'Église, 6e étage
C.P. 10 100
Québec (Québec) G1V 4H5
Téléphone : (418) 648-3537
Sans frais : (800) 463-4311
Télécopieur : (418) 649-6674
Courriel : quebec.ecoaction@ec.gc.ca

Région de l'Ontario
ÉcoAction, Environnement Canada
4905 rue Dufferin
Toronto (Ontario) M3H 5T4
Téléphone : (416)739-4734
Sans frais : (800)661-7785
Télécopieur : (416)739-4235
Courriel : ecoaction.on@ec.gc.ca

Région des Prairies et du Nord
ÉcoAction, Environnement Canada
123, rue Main, bureau 150
Winnipeg (Manitoba) R3C 4W2
Téléphone : (204) 984-5952
Sans frais : (800) 567-1570
Télécopieur : (204) 983-0964
Courriel : ecoaction.pnr@ec.gc.ca

Région du Pacifique et du Yukon
ÉcoAction, Environnement Canada
201 - 401 rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3S5
Téléphone : (604) 664-9093
Sans frais : (800) 667-7779
Télécopieur: (604) 713-9527
Courriel : ecoaction.pyr@ec.gc.ca

Programme de financement de la Fédération canadienne de la faune

Qui parraine le programme ?

La Fédération canadienne de la faune

Quel est le but du programme ?

La Fédération fournit des fonds afin de promouvoir l'habitat faunique et l'utilisation durable des ressources fauniques au Canada. La Fédération accorde des prêts remboursables, ainsi que du financement partiel pour des projets.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif et les particuliers. Les organismes gouvernementaux et les sociétés d'État peuvent également présenter une demande, mais ils n'auront pas la priorité.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les études scientifiques ou autres projets portant sur l'habitat faunique; les activités de conservation comme la réinsertion d'espèces menacées de disparition; et les programmes d'éducation au respect de la nature.

Quel est l'étendue du financement offert ?

0\$ - 10 000\$

Description du financement :

Variable. En moyenne, quelques milliers de dollars.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Pour obtenir des précisions, communiquez avec la Fédération canadienne de la faune.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Cathy Hurd

Fédération canadienne de la faune

350, promenade Cowpland

Kanata (Ontario) K2M 2W1

Téléphone: (613) 599-9594

Sans-frais : (800) 563-9453

Télécopieur: (613) 599-4428

Courriel: cathyh@cwf-fcf.org

Site Web: <http://www.cwf-fcf.org>

Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes (PPEEE)

Qui parraine le programme ?

Gouvernement du Canada

Quel est le but du programme ?

Le Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes (PPEEE) est une initiative fondée sur la collaboration et financée par le gouvernement du Canada. Le but de ce programme est d'inciter les Canadiens à prendre des mesures de prévention, de détection et de gestion des espèces étrangères envahissantes (EEE) afin de minimiser la menace qu'elles font peser sur l'environnement, l'économie et la société. Les projets appuyés par le Programme auront pour objectifs: de réduire l'introduction et la propagation des EEE et d'aborder le problème de leurs voies d'entrée par des activités de prévention, de détection et de gestion (éradication, confinement et surveillance); de permettre aux Canadiens de participer activement et concrètement à des projets portant sur la menace des EEE; et de mieux renseigner et de sensibiliser les Canadiens relativement aux EEE et aux actions et aux choix individuels qui contribuent à l'introduction et à la propagation des EEE.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif, comme les organisations caritatives ou bénévoles, les associations professionnelles et les ONG; les organismes, les associations et les conseils de gestion de la faune autochtones; les établissements d'enseignement; les organismes locaux, comme les associations et les groupes communautaires, les groupes d'aînés et de jeunes, ainsi que les clubs philanthropiques; les particuliers et les entreprises privées, notamment les locataires de terres publiques ou les bénéficiaires d'accords de location [ou de concession] ou de permis pour l'utilisation et l'exploitation des ressources; les gouvernements provinciaux, territoriaux, les administrations municipales et locales. Les ministères et les organismes fédéraux ainsi que les sociétés d'état ne peuvent recevoir des fonds du programme.

Quelles sont les activités admissibles ?

Votre projet peut englober un certain nombre d'activités. Voici quelques exemples d'activités admissibles: élaborer et mettre en oeuvre des initiatives (p. ex. codes de conduite, pratiques exemplaires, programmes de sauvetage/d'élimination, ateliers, actions communautaires) qui ciblent divers intervenants comme les éleveurs, les importateurs, les détaillants, ainsi que les consommateurs (p. ex. commerce de jardins d'ornement, d'espèces sauvages/d'animaux de compagnie, d'aquariums et de jardins d'eau, de poissons vivants, de poissons-appâts). À cette liste s'ajoutent les activités qui contribuent à la propagation d'espèces exotiques envahissantes (p. ex. navigation de plaisance, véhicules tout terrain, randonnée pédestre, transport du bois de chauffage); élaborer et diffuser des produits d'information pour aider différents groupes - parties intéressées, grand public, publics techniques - à identifier les espèces exotiques envahissantes au moyen notamment de clés d'identification, de bulletins techniques, de monographies taxonomiques; élaborer et diffuser des programmes éducatifs destinés aux écoles secondaires, en collaboration avec les provinces et les intervenants, notamment les associations d'enseignants; mettre au point et mener des programmes de surveillance (détection précoce et surveillance) visant à détecter la présence d'espèces exotiques envahissantes; élaborer et mettre en oeuvre des projets ciblés d'éradication, de confinement et de lutte contre des envahisseurs très médiatisés lorsque les mesures de gestion (p. ex. contrôle biologique, arrachage de plantes nuisibles, lutte antiparasitaire intégrée) ont une forte chance de réussir et constituent un modèle à suivre.

Quel est l'étendue du financement offert ?

Jusqu'à 50 000 \$ par année.

Description du financement :

Le Programme permet un financement renouvelable pour encourager les Canadiens à s'engager activement afin de réduire l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes (p. ex. au moyen d'ateliers, de démonstrations, d'élaboration de matériel éducatif et dans d'autres projets). Les fonds ne peuvent servir à financer de façon permanente les activités proposées. Dans le cadre du Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes (PPEEE), un montant de 5 millions de dollars sera disponible en subventions et contributions pour des projets visant la prévention, la détection ainsi que la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) et des voies d'invasion qu'elles utilisent. Cette somme couvrira une période de quatre années débutant en 2005-2006. Les propositions de projets individuels pourront recevoir jusqu'à 50 000 dollars annuellement, pour un maximum de trois ans. Les demandeurs peuvent soumettre plus d'une proposition chaque année, mais les candidats retenus (bénéficiaires) pourront voir leur financement limité à un projet par année.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandeurs doivent soumettre leur proposition à l'automne pour les octrois de fonds au cours du prochain exercice financier (la période allant du 1er avril au 31 mars de chaque année).

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Coordonnateurs du Programme PPEEE :

351, bout. St-Joseph

Place Vincent-Massey, 7e étage

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Daryl Seip

Directeur intérimaire, Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes

Tél. : 819 934-2987 Courriel : daryl.seip@ec.gc.ca

Natasha Henry

Analyste, Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes

Tél. : 819 934-8783 Courriel : natasha.henry@ec.gc.ca

Site Web : http://http://www.cbin.ec.gc.ca/primers/ias_documents.cfm?lang=f

Programme de subvention d'Unilever-Evergreen pour l'intendance aquatique

Qui parraine le programme ?

Le programme est parrainé par Unilever Canada et dirigé par Evergreen.

Quel est le but du programme ?

Le programme de subventions Unilever - Evergreen pour la bonne gestion du milieu aquatique vise à inciter les communautés à adopter des pratiques de protections et de bonne gestion des milieux aquatiques du Canada. Le programme offrira des subventions entre 2 000 \$ et 10 000 \$ pour supporter un éventail de projets à l'échelle communautaire visant la restauration et les projets éducatifs qui augmenteront la sensibilisation du public à l'importance des dispositifs aquatiques et leur donnera l'opportunité d'agir.

Qui peut bénéficier du programme ?

La subvention est offerte à tous les groupes communautaires du Canada qui travaillent en collaboration avec leur municipalité ou tout autre partenaire institutionnel comme les organismes gouvernementaux, les sociétés d'État ou les institutions financées par le gouvernement comme les hôpitaux ou les universités. Une lettre d'appui du partenaire institutionnel est requise. De plus, les projets proposés doivent être ouverts à tous et être situés entièrement sur des terres accessibles au public (ex. les terres appartenant à une agence gouvernementale, un organisme sans but lucratif ou une institution publique).

Quelles sont les activités admissibles ?

Cette subvention sera décernée aux initiatives de restauration et de gestion des habitats aquatiques et d'éducation amorcées ou bien engagées dans une rivière, un ruisseau, des rivages d'eau douce ou salée, de marais ou de marécages, d'étangs ou d'estuaires d'ici le 31 octobre 2007 et le projet doit impliquer des bénévoles de la collectivité tout au long de sa durée.

Quel est l'étendue du financement offert ?

2 000 \$ - 10 000 \$

Description du financement :

La subvention permet de financer 50 % de l'ensemble des coûts du projet. Veuillez consulter le site Internet Evergreen pour obtenir plus d'information sur les dépenses admissibles.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 16 janvier 2008

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Michele Thomas

Administrateur de bureau et des subventions

355 Adelaide Street West, 5th Floor

Toronto (Ontario) M5V 1S2

Téléphone : (416) 596-1495 x 285 Télécopieur : (416) 596-1443

Courriel : mthomas@evergreen.ca

Site Web : <http://www.evergreen.ca/fr/>

Programme d'expérience de travail pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières nations

Qui parraine le programme ?

Affaires indiennes et du Nord Canada

Quel est le but du programme ?

Le programme aide à offrir des occasions d'expérience de travail encadrées, et il offre un appui pour le perfectionnement et l'amélioration des compétences essentielles en matière d'employabilité, comme les communications, la résolution des problèmes et le travail en équipe. Le programme vise également à faire découvrir aux jeunes toute une gamme de possibilités de carrière.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les gouvernements et les organismes inuits et des Premières nations. Les participants doivent travailler conjointement avec les conseils de bande et les collectivités inuites et des Premières nations.

Quelles sont les activités admissibles ?

Pour être jugés admissibles, les projets et les programmes devront offrir une expérience de travail encadrée, promouvoir la planification de carrière et inclure des activités d'orientation, y compris l'évaluation des besoins de chacun des jeunes participants et le développement des talents personnels et des compétences professionnelles du participant.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Le financement offert : L'organisme responsable de l'exécution rémunérera les participants au salaire minimum en vigueur dans la province ou le territoire concerné. Critères du financement : Les organismes sans but lucratif ont droit à une contribution maximale pouvant atteindre 100 % du salaire minimum applicable, plus les charges sociales de l'employeur. Une contribution de 3 000 \$ par participant peut être fournie, en fonction du coût réel, pour des installations et des équipements spéciaux destinés à répondre aux besoins du participant.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Veillez communiquer avec le bureau pour obtenir de plus amples renseignements.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Personne-ressource : Barbra Caverhill

Courriel : caverhillb@ainc-inac.gc.ca

Tél. : 1-800-567-9604

Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril

Qui parraine le programme ?

Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et l'Agence Parcs Canada.

Quel est le but du programme ?

Le but général du PIH est de contribuer au rétablissement des espèces en voie de disparition, menacées et des autres espèces en péril et de prévenir que d'autres espèces deviennent préoccupantes du point de vue de la conservation en faisant participer les Canadiennes et les Canadiens de toutes les couches de la société à des mesures de conservation bénéfiques aux espèces sauvages.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le Programme contribue à tisser des partenariats avec des organisations autochtones et des propriétaires fonciers, des utilisateurs de ressources, des fondations pour la nature, des partenaires provinciaux et territoriaux, le secteur primaire, les sociétés communautaires relatives aux espèces sauvages, les institutions éducatives et les organismes de conservation.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les principaux buts du PIH sont de protéger l'habitat et de contribuer au rétablissement des espèces en péril. Le Programme s'articule autour de trois objectifs: protéger les habitats importants afin de protéger les espèces en péril et d'appuyer leur rétablissement; atténuer les menaces aux espèces en péril engendrées par l'incidence humaine; appuyer la mise en oeuvre d'autres activités prioritaires dans les programmes de rétablissement ou les plans d'actions en place ou en cours d'élaboration.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Le PIH aide les Canadiennes et les Canadiens à protéger les espèces en péril et leur habitat. Il favorise des pratiques d'utilisation des terres et des ressources propices au maintien d'habitats essentiels à la survie et au rétablissement des espèces en péril, élargissant les activités existantes de conservation et suscitant de nouvelles activités.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le Secrétariat du PIH émettra une lettre d'appel annuelle vers la fin septembre en vue de l'exercice financier 2008-2009. La lettre d'appel précisera le format et le contenu obligatoires des propositions. La date limite pour soumettre une demande de financement au Secrétariat du PIH est au début décembre. Pour soumettre une demande de financement au PIH veuillez contacter votre cordonateur régional.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Région de l'Atlantique
Paul Chamberland
Environnement Canada
Service canadien de la faune, Région de l'Atlantique
C. P. 6227
17 Waterfowl Lane
Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 1G6
Courriel: Paul.Chamberland@ec.gc.ca
Site internet: <http://www.cws-scf.ec.gc.ca/hsp-pih/>

Région du Québec
Bruno Paris
Environnement Canada
Service canadien de la faune, Région du Québec
1141, route de l'Église
C. P. 10100
Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5
Courriel: Bruno.Paris@ec.gc.ca
Site internet: <http://www.cws-scf.ec.gc.ca/hsp-pih/>

Région de l'Ontario
Kim Laird
Environnement Canada
Service canadien de la faune, Région de l'Ontario
4905, rue Dufferin
Downsview (Ontario) M3H 5T4
Courriel: Kim.Laird@ec.gc.ca
Site internet: <http://www.cws-scf.ec.gc.ca/hsp-pih/>

Région des Prairies et du Nord
Manitoba
Pat Rakowski
Biologiste des espèces sauvages
Environnement Canada
Service canadien de la faune, Région des Prairies et du Nord
123, rue Main, bureau 150
Winnipeg (Manitoba) R3C 4W2
Courriel: Pat.Rakowski@ec.gc.ca
Site internet: <http://www.cws-scf.ec.gc.ca/hsp-pih/>

Saskatchewan
Diana Ghikas
Environnement Canada
Service canadien de la faune, Région des Prairies et du Nord
Pièce 300, Park Plaza
2365, rue Albert
Regina (Saskatchewan) S4P 4K1
Courriel: Diana.Ghikas@ec.gc.ca
Site internet: <http://www.cws-scf.ec.gc.ca/hsp-pih/>

Alberta
Olaf Jensen
Environnement Canada
Service canadien de la faune, Région des Prairies et du Nord
200, avenue 4999 98
Edmonton (Alberta) T6B 2X3
Courriel: Olaf.Jensen@ec.gc.ca
Site internet: <http://www.cws-scf.ec.gc.ca/hsp-pih/>

Territoires du Nord-Ouest
Vanessa Charlwood
Environnement Canada
Service canadien de la faune, Région des Prairies et du Nord
5204 - 50e avenue, bureau 301
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 1E2
Courriel: Vanessa.Charlwood@ec.gc.ca
Site internet: <http://www.cws-scf.ec.gc.ca/hsp-pih/>

Région du Pacifique et du Yukon
Saleem Dar
Centre de recherche faunique du Pacifique
Environnement Canada
Service canadien de la faune, Région du Pacifique et du Yukon
5421, route Robertson, RR 1
Delta (Colombie-Britannique) V4K 3N2
Courriel: Saleem.Dar@ec.gc.ca
Site internet: <http://www.cws-scf.ec.gc.ca/hsp-pih/>

Nunavut
Siu-Ling Han
Environnement Canada
Service canadien de la faune, Région des Prairies et du Nord
C.P. 1714
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Courriel: Siu-Ling.Han@ec.gc.ca
Site internet: <http://www.cws-scf.ec.gc.ca/hsp-pih/>

Programme Ensemble pour nos parcs de Nature Canada

Qui parraine le programme ?

Parcs Canada et Nature Canada

Quel est le but du programme ?

Ensemble pour nos parcs est un programme de financement national créé conjointement par l'Agence Parcs Canada et Nature Canada (anciennement Fédération canadienne de la nature). Grâce à des expériences d'apprentissage offertes dans les parcs naturels du Canada par des naturalistes passionnés, ce programme vise à former la prochaine génération de gardiens de l'environnement en rapprochant de la nature les Canadiens et les Canadiennes, plus particulièrement les jeunes des milieux urbains. Ces parcs naturels comprennent les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation, les lieux historiques nationaux présentant de vastes aires naturelles, les parcs provinciaux ou autres aires protégées.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les requérants (p. ex. les clubs de naturalistes en milieu communautaire, les groupes d'Amis ou les associations coopérantes des parcs provinciaux) doivent démontrer leur capacité à offrir des programmes d'éducation environnementale. Les requérants devront faire la preuve, dans leur demande de financement, qu'ils possèdent l'expertise ou qu'ils comptent au sein de leur équipe des particuliers dévoués qui s'engagent, dans le cadre de ce programme, à partager leurs connaissances particulières, leur expertise et leur passion à l'égard de la nature.

Quelles sont les activités admissibles ?

Ensemble pour nos parcs est un programme pour lequel il faut présenter une demande et qui finance des activités d'apprentissage qui ont lieu dans l'environnement d'un parc. Toutes les activités admissibles doivent viser à transmettre des connaissances personnelles et l'amour de la nature à un public cible dans un environnement naturel (un parc national, une aire marine nationale de conservation, les lieux historiques nationaux présentant de vastes aires naturelles ou toute autre aire protégée). En offrant un contact privilégié avec la nature, ces activités chercheront à susciter une passion telle que les Canadiens et Canadiennes choisiront de devenir des gardiens fidèles, actifs et responsables de l'environnement. Voici par ordre décroissant d'importance, les publics visés par le présent programme: les jeunes, des citoyennes et citoyens canadiens en milieu urbain et des citoyennes et citoyens canadiens en milieu rural. Exemples d'activités admissibles: a. causeries en plein air sur des sujets particuliers; b. randonnées et marches guidées à la découverte de la nature; c. événements spéciaux d'une journée ou d'une demi-journée; d. programmes de surveillance dans le parc (apparentés aux programmes Attention Nature); e. programmes spécialement conçus pour les enfants. La priorité sera accordée aux projets qui : a) se déroulent dans des parcs nationaux, dans des aires marines nationales de conservation, dans des lieux historiques nationaux qui présentent de vastes aires naturelles ou dans des parcs provinciaux. D'autres aires protégées seront jugées admissibles s'il n'y a pas de tels sites à proximité de la collectivité visée; b) ont lieu au printemps, à l'automne et à l'hiver; c) créent des partenariats novateurs avec des organismes jeunesse dont les activités habituelles ne mettent pas les jeunes en contact avec l'histoire naturelle; d) sont offerts par des clubs de naturalistes en milieu communautaire qui sont membres de clubs naturalistes de leur province ou de Nature Canada; e) sont offerts par des groupes ou par des particuliers qui ont une connaissance, une expertise et une passion manifestes à l'égard de la nature, et qui visent particulièrement l'éducation des jeunes; f) donnent lieu à des résultats concrets et mesurables; g) font participer le personnel ou des groupes de bénévoles du parc (p. ex. les Amis du parc Algonquin) à l'élaboration du projet. Le programme Ensemble pour nos parcs financera: les coûts

associés à la prestation des programmes d'éducation (ex : le transport des écoliers, kilométrage); l'équipement nécessaire à la prestation des programmes d'éducation (ex : jumelles, raquettes); le matériel didactique et de sensibilisation (ex : documentation).

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Le montant total des fonds alloués par le programme Ensemble pour nos parcs sera d'environ 100,000\$ au cours de la seconde période de financement. Les subventions peuvent atteindre un maximum de 5,000\$. Les requérants doivent s'engager à verser l'équivalent de la somme demandée, et ce, en espèces, en nature (soit en dons matériels ou en temps bénévole calculé au taux de 15\$/heure pour le travail non spécialisé et de 40\$/heure pour le travail professionnel) ou une combinaison des deux. Pour que le premier versement de la subvention du programme Ensemble pour nos parcs puisse être livré, il est nécessaire que les fonds équivalents provenant de l'organisme soient déjà disponibles. Les documents justificatifs de l'équivalent (soit les lettres d'engagement des partenaires) doivent parvenir à Nature Canada avant le premier versement.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Veillez contacter le programme pour obtenir les prochaines dates limites.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Coordonnateur des programmes de gestion de l'environnement

Nature Canada

85, rue Albert, bureau 900

Ottawa (Ontario) K1P 6A4

Téléphone : 1-800-267-4088, ou 613-562-3447, poste 235

Courriel : parksandpeople@naturecanada.ca

Site Internet : http://www.naturecanada.ca/cwn_parkspeople_fr.asp

Programme Études de recherche évaluées par les pairs (EREP)

Qui parraine le programme ?

Infrastructure Canada

Quel est le but du programme ?

Le programme fournit du financement sous forme de contributions pour des études de recherche ayant trait à la politique sur les infrastructures publiques et les collectivités du Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif; les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrations municipales et locales, et les organismes publics; les particuliers du Canada ou d'autres pays, comme les chercheurs et les étudiants (étudiants du premier cycle, diplômés ou étudiants postdoctoraux); les organisations internationales.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme EREP fournit du financement sous forme de contributions pour appuyer les études de recherche et les activités connexes qui font progresser au moins l'une des priorités de recherche établies annuellement par Infrastructure Canada. Il existe actuellement six priorités de recherche: les villes, les collectivités et l'infrastructure publique; l'état de l'infrastructure dans les collectivités du Canada; les impacts économiques, sociaux, culturels et environnementaux de l'infrastructure sur les collectivités; les mécanismes de financement des infrastructures et des collectivités; la technologie, l'innovation et l'infrastructure de transformation; les questions de gouvernance liées aux infrastructures et aux collectivités.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Financement offert: jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par projet. Critères du financement: même si Infrastructure Canada peut faire des contributions dont la valeur peut atteindre 100 % des coûts admissibles des activités de recherche, la recherche d'autres sources de financement est fortement encouragée, et chaque proposition sera évaluée partiellement en fonction de la mesure dans laquelle elle fait intervenir de multiples participants ou bailleurs de fonds. Le financement total provenant de différentes sources gouvernementales ne peut pas dépasser 100 % des coûts totaux admissibles de toute étude de recherche et d'activités connexes financées dans le cadre du programme EREP, jusqu'à concurrence du montant maximal mentionné ci-dessus. Des fonds peuvent être octroyés pour des recherches qui s'échelonnent sur une période pouvant aller jusqu'à trois ans.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les appels de propositions sont lancés une fois par an.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Division des recherches et des études

Infrastructure Canada

90, rue Sparks, 6e étage

Ottawa (Ontario), K1P 5B4

Canada

Tél. : 613- 948-1148

Courriel : research-recherche@infrastructure.gc.ca

Site web: http://www.infrastructure.gc.ca/research-recherche/fun-fin/prrs-erep/index_f.shtml

Programme Sciences et technologie pour les Premières nations et les Inuits

Qui parraine le programme ?

Affaires indiennes et du Nord Canada

Quel est le but du programme ?

Le programme vise à promouvoir les sciences et la technologie comme des choix d'études et de carrière, de même que le perfectionnement et l'amélioration des compétences essentielles en matière d'employabilité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les gouvernements et les organismes inuits et des Premières nations. Les participants doivent travailler conjointement avec les conseils de bande et les collectivités inuites et des Premières nations.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les programmes et les projets appuyant les activités en science et technologie qui permettront aux jeunes Inuits et des Premières nations d'acquérir une expérience de première main dans diverses disciplines scientifiques et techniques pouvant inclure l'amélioration des connaissances traditionnelles.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Financement offert: le financement sera distribué aux bénéficiaires admissibles, conformément au Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada. Critères du financement: veuillez communiquer avec notre bureau pour obtenir de plus amples renseignements.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Veillez communiquer avec notre bureau pour obtenir de plus amples renseignements.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Personne-ressource : Barbra Caverhill

Courriel : caverhillb@ainc-inac.gc.ca

Tél. : 1-800-567-9604

PromoScience

Qui parraine le programme ?

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Quel est le but du programme ?

Le programme PromoScience encourage un large éventail d'organismes à aider les jeunes élèves canadiens de l'élémentaire, du secondaire ou en première année d'études collégiales au Québec à acquérir des compétences en sciences et en génie et à stimuler leur intérêt pour ces domaines.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif, les établissements d'enseignement postsecondaire, les musées ou les centres des sciences non fédéraux qui sont établis au Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme PromoScience offre un appui aux organismes qui effectuent des démarches auprès des jeunes Canadiens pour éveiller leur intérêt à l'égard des sciences et du génie, de même que les organismes qui donnent aux jeunes des occasions d'apprentissage pratique et interactif en sciences, ciblent des groupes traditionnellement sous-représentés dans les domaines des sciences et du génie, donnent une formation aux professeurs qui enseignent les sciences, les mathématiques et la technologie aux jeunes, et qui oeuvrent dans les domaines de la conservation et de l'éducation à l'environnement

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Financement offert: il n'y a pas de montant minimum ou maximum. Des fonds peuvent être octroyés pour des projets s'échelonnant sur une période allant de un à trois ans. Description du financement offert: seules les activités de promotion des sciences et du génie qui sont offertes de façon continue sont admissibles au financement. Les projets de durée limitée ne sont pas admissibles.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 15 septembre, chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

http://www.nserc.gc.ca/promoscience/grantcomp_f.htm

reBOOT Canada

Qui parraine le programme ?

reBOOT Canada reçoit du matériel informatique et des logiciels d'ordinateur de centaines d'entreprises à travers le Canada. Les supporteurs principaux sont: Microsoft Canada, AIM Trimark, Pfizer Warner-Lambert, AstraZeneca Canada.

Quel est le but du programme ?

reBOOT Canada est une organisation à but non lucratif qui fournit du matériel d'ordinateur, des logiciels et de l'appui technique aux organismes de charités à but non lucratif et aux gens dont l'accès à la technologie est limité. Depuis 1996, reBOOT Canada a distribué plus de 40 000 pièces d'équipement à des organismes à travers le Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but non-lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Une somme modique est réclamée pour chaque ordinateur pour couvrir les frais administratifs. La liste des prix est disponible sur le site web de l'organisation à l'adresse suivante:
<http://www.rebootcanada.ca> (en anglais seulement) ou par télécopieur au (416) 534-6083.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Le nombre d'équipements informatiques offert est généralement limité à 10 par commande, par organisme.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes peuvent être envoyées en tout temps. Les ordinateurs seront prêts à être envoyés ou ramassés environ deux à quatre semaines suivant la réception de la demande.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Terry Murphy

Directeur exécutif

ReBOOT Canada

136, rue Geary, unité 110

Toronto (Ontario) M6H 4H1

Téléphone : (416) 534-6017

Télécopieur : (416) 534-6083

Courriel : terry@rebootcanada.ca

Site Web : <http://www.rebootcanada.ca> (en anglais seulement)

Recherche et développement en matière d'évaluation environnementale

Qui parraine le programme ?

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale

Quel est le but du programme ?

L'objectif de cette catégorie de programme de contributions est de faciliter la promotion, la recherche et le développement de pratiques d'évaluation environnementale au Canada et internationalement, y compris la recherche et le développement, en respectant le mandat de l'Agence, en particulier le paragraphe 62(c) de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le paragraphe 62(c) de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale précise une des responsabilités du ministre de l'Environnement soit « de promouvoir ou de mener des recherches en matière d'évaluation environnementale, seul ou en collaboration avec d'autres agences ou organismes, et de favoriser l'élaboration de techniques et de pratiques en cette matière, incluant des programmes d'essais ».

Qui peut bénéficier du programme ?

Les bénéficiaires admissibles sont: les gouvernements provinciaux, municipaux, locaux ou les gouvernements autochtones et les agences publiques; les organismes à but non lucratif comme les organismes caritatifs et bénévoles, les associations professionnelles, les organismes environnementaux non gouvernementaux et les institutions d'enseignement; les organismes et les associations autochtones; les organismes locaux comme les associations et les groupes communautaires, les groupes d'aînés et de jeunes et les clubs philanthropiques; Les organismes à but lucratif comme les petites entreprises, les sociétés et les associations industrielles (à l'exception des sociétés d'État); les organismes internationaux et intergouvernementaux et les gouvernements étrangers.

Quelles sont les activités admissibles ?

Des projets de recherche.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

En termes de programmes de R&D, l'Agence financera jusqu'à deux projets par année, approximativement jusqu'à 75 000 dollars par projet. Toutefois, il n'y a aucun niveau minimum ou moyen établi pour l'attribution du financement. Le Programme finance des projets de recherche sur une base annuelle. La sélection des propositions de recherche commence par un appel de propositions, qui reste ouvert pendant une période de six semaines. L'objectif de l'appel de propositions est de solliciter une réponse des parties intéressées qui souhaitent mener des recherches dans un (ou plusieurs) des domaines prioritaires du Programme. Toutes les propositions reçues sont passées au crible par le personnel de l'Agence et les propositions qui franchissent la sélection initiale sont transmises au comité d'évaluation de l'Agence. Une fois les propositions sélectionnées approuvées, des ententes de contribution sont ébauchées puis signées par les chercheurs et l'Agence. Les ententes de contribution précisent les dates auxquelles des résultats sont attendus de la part des chercheurs et l'échéancier du financement versé à ces derniers. Une fois les ententes de contribution signées, les auteurs peuvent commencer leur projet de recherche. Les chercheurs ont jusqu'à deux ans pour terminer leur rapport. Tous les rapports finaux sont affichés sur le site Web de l'Agence

dans les deux langues officielles dans le cadre de la collection de monographies pour l'année d'attribution du financement.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Appel de propositions annuel. Veuillez nous contacter pour obtenir plus d'information.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Natalie Deschamps

Agence canadienne d'évaluation environnementale

(613)957-0366

Courriel: Natalie.deschamps@ceaa.gc.ca

Site web: http://www.ceaa-acee.gc.ca/015/index_f.htm

Service ÉcoJeunesse

Qui parraine le programme ?

ECO Canada, Environnement Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Quel est le but du programme ?

Le programme Service écojeunesse est conçu pour établir un lien entre les diplômés récents et les employeurs environnementaux. Le programme offre une subvention salariale aux organismes ayant un stage à combler dans le domaine de l'environnement qui peut atteindre 12 000 \$. Les stages doivent durer entre six et douze mois.

Qui peut bénéficier du programme ?

Entreprises: l'organisation doit appartenir à des intérêts canadiens ou être une filiale canadienne; elle doit offrir un poste à temps plein pour toute la durée du programme (de 6 à 12 mois); l'organisation ne peut demander d'autre subvention salariale fédérale pour le poste en question. Jeune professionnel: être âgé de moins de 30 ans; être titulaire d'un diplôme d'études postsecondaires (c'est-à-dire, collège, université, école technique); être disponible pour travailler à temps plein (c'est-à-dire, ne pas avoir l'intention de reprendre les études); être sans emploi ou sous-employé; être citoyen canadien ou résident permanent; en être à sa première participation à un programme d'emploi ou d'apprentissage jeunesse du gouvernement fédéral (les personnes ayant participé à des programmes d'emploi d'été demeurent admissibles); avoir l'intention d'obtenir un poste permanent dans l'industrie de l'environnement.

Quelles sont les activités admissibles ?

Tous projets liés à la protection de l'environnement, à la conservation des ressources naturelles, à l'éducation relative à l'environnement, aux communications environnementales et à la recherche environnementale.

Quel est l'étendue du financement offert ?

Jusqu'à 12 000 \$ annuellement

Description du financement :

Le service écojeunesse est divisé en deux programmes. Le programme national, 33 p.100 du salaire brut jusqu'à concurrence de 8 000 \$ et le programme international, 40 p.100 du salaire brut jusqu'à concurrence de 12 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite officielle, mais le financement sera accordé suivant l'ordre de réception des demandes jusqu'à ce que tous les fonds disponibles pour l'année financière en cours aient été distribués. Il est recommandé à votre organisation de présenter sa demande aussi tôt que possible, l'année financière commençant en avril à chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

ECO Canada

308 - 11ième avenue sud-est, bureau 200

Calgary (Alberta) T2G 0Y2

Téléphone : (403) 233-0748

Télécopieur : (403) 269-9544

Courriel : eyc@eco.ca

Site Web : www.eco.ca

Subvention pour la restauration de la nature de Home Depot et Evergreen

Qui parraine le programme ?

Le programme est parrainé par Home Depot Canada et géré par Evergreen

Quel est le but du programme ?

Le programme de subventions Home Depot Canada - Evergreen pour la restauration de la nature accordera des subventions pouvant aller jusqu'à 6 000 \$ pour les projets de gestion de l'environnement urbain. De plus, les groupes pourront recevoir des cartes cadeau d'une valeur maximale de 2 000 \$, et les municipalités des régions de Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto et Montréal pourront bénéficier de l'aide de leurs collaborateurs Evergreen locaux.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes admissibles doivent être composés de membres de la collectivité, et la participation doit être ouverte à tous. Les organismes doivent travailler avec au moins un partenaire institutionnel afin de réaliser la planification, la conception et la mise en oeuvre de leur projet. L'administration municipale, les agences gouvernementales ou les sociétés d'État, tant fédérales que provinciales, et/ou les établissements subventionnés par l'État (p. ex. : un hôpital ou une université) sont des partenaires possibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme Evergreen pour la restauration de la nature subventionnera des projets qui seront entrepris avant le 31 octobre 2007. Pour être éligibles, les projets doivent offrir aux membres de la communauté des opportunités de restaurer et d'entretenir les paysages urbains. Les projets éligibles doivent aussi incorporer un élément de construction ou indiquer le besoin d'outils et d'équipement dans leur budget.

Quel est l'étendue du financement offert ?

0\$ - 10 000\$

Description du financement :

Ce programme accordera des subventions pouvant atteindre 6 000 \$ pour les projets de gestion de l'environnement urbain. De plus, les groupes pourront recevoir des cartes cadeau d'une valeur maximale de 2 000 \$, et les projets ayant lieu dans les municipalités des régions de Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto et Montréal pourront bénéficier de l'aide d'un collaborateur Evergreen local.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 2 février 2008.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Michele Thomas

Administrateur de bureau et des subventions

355 rue Adelaide Ouest, 5ième étage, Toronto (Ontario) M5V 1S2

Téléphone : (416) 596-1495 x 285 Télécopieur : (416) 596-1443

Courriel : mthomas@evergreen.ca Site Web : <http://www.evergreen.ca/fr/>

Subventions écologiques Wal-Mart et Evergreen

Qui parraine le programme ?

Le programme est parrainé par Wal-Mart Canada et géré par Evergreen

Quel est le but du programme ?

Le programme de Subventions écologiques, fruit de la collaboration entre Wal-Mart et Evergreen, vise à aider les groupes communautaires du Canada qui déploient des efforts pour transformer des espaces publics dégradés en zones naturelles saines. Il permet d'accorder des ressources financières à des groupes locaux qui contribuent à des projets de naturalisation urbaine mettant l'accent sur la revitalisation et la gestion d'espaces urbains comme les terrains boisés, les prés, les marécages et les ravins, à l'aide de plantes indigènes. Ce programme de subventions supporte aussi les projets de jardinage communautaire qui intègrent des plantes indigènes et les potagers.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les subventions sont offertes à tous les organismes communautaires au Canada qui travaillent en collaboration avec leur municipalité ou d'autres partenaires institutionnels, des organismes gouvernementaux, des sociétés d'État ou des institutions financées par le gouvernement comme les hôpitaux ou les universités. Une lettre d'appui du (des) partenaire(s) institutionnel(s) de l'organisme devra être jointe à la demande. L'engagement communautaire et l'intendance environnementale sont des piliers des subventions écologiques et du travail d'Evergreen. Ainsi, les projets soumis doivent être situés sur des terrains accessibles pour le public (par exemple: terrains appartenant à une agence gouvernementale, un organisme sans but lucratif ou une institution publique).

Quelles sont les activités admissibles ?

Les Subventions écologiques permettent de financer les projets qui seront entrepris d'ici l'octobre 2008; pour être admissible, les projets doivent offrir aux membres de la collectivité la possibilité de contribuer à rétablir et à maintenir les écosystèmes locaux sur le terrain.

Quel est l'étendue du financement offert ?

0\$ - 10 000\$

Description du financement :

La subvention permet de financer jusqu'à concurrence de 10 000 \$ les groupes locaux qui collaborent à des projets de naturalisation urbaine. Veuillez consulter le site Web pour obtenir plus d'information. Les subventions écologiques pourront supporter jusqu'à 50% du coût financier du projet, jusqu'à un maximum de 10 000 \$. Cette somme n'inclut pas les produits et services en-nature qui ont été reçus comme dons. Veuillez visiter le site internet Evergreen pour connaître les dépenses admissibles.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 29 février 2008

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Michele Thomas

Administrateur de bureau et des subventions

355 Ouest rue Adelaide, 5e étage

Toronto (Ontario) M5V 1S2

Téléphone : (416) 596 1495 x 285

Télécopieur : (416) 596 1443

Courriel : mthomas@evergreen.ca

Site Web : <http://www.evergreen.ca/fr/>

Subventions salariales ciblées

Qui parraine le programme ?

Service Canada

Quel est le but du programme ?

Le programme appuie les personnes sans emploi qui sont admissibles à l'assurance-emploi en permettant aux employeurs d'embaucher des personnes qui sont confrontées à des obstacles à l'emploi en leur offrant des subventions salariales temporaires.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif; les administrations municipales ou les gouvernements provinciaux et territoriaux; les conseils de bande et les conseils tribaux; les établissements de santé publique et d'enseignement.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les initiatives qui offrent des emplois à plein temps pour des projets dont le financement est assuré pour une période de six mois.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Financement offert: la subvention salariale versée à l'employeur peut couvrir jusqu'à 50 % du salaire versé au participant. Tous les autres coûts doivent être couverts par l'employeur. Critères du financement offert: de façon générale, l'aide est accordée aux projets d'une durée de six mois.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Variable

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Service Canada
1-800-O-Canada

The Salamander Foundation

Qui parraine le programme ?

The Salamander Foundation

Quel est le but du programme ?

Le programme environnemental se préoccupe de la dégradation de l'environnement et de ses effets sur la santé des humains et sur l'état des écosystèmes.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité inscrits à l'Agence du revenu du Canada (ARC)

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme portant sur l'environnement appuie les projets se préoccupant de la correction et de la prévention de la dégradation environnementale, les pratiques exemplaires de gestion des ressources ainsi que les mesures de gestion et de conservation à l'emplacement d'un bassin versant, au niveau régional ou transfrontalier. Les subventions sont accordées en Ontario, dans les bassins des Grands Lacs et du St-Laurent jusqu'à l'Atlantique et dans le Nord du Canada pour les enjeux régionaux.

Quel est l'étendue du financement offert ?

Généralement, de 5 000 à 25 000 dollars.

Description du financement :

Variable

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucune date limite n'est spécifiée. Veuillez communiquer avec la fondation pour obtenir de plus amples renseignements. Les demandes initiales de renseignements sont bienvenues et peuvent être transmises par courriel ou en téléphonant à la fondation.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

The Salamander Foundation

50 Park Road

Toronto (Ontario)

M4W 2N5

Téléphone : 416-972-9200

Télécopieur : 416-972-9198

Courriel : info@salamanderfoundation.org

Site Web: <http://www.salamanderfoundation.org/index.cfm> (en anglais seulement)

Wildlife Preservation Trust Canada

Qui parraine le programme ?

Wildlife Preservation Trust Canada

Quel est le but du programme ?

Le « Wildlife Preservation Trust Canada » (WPTC) est un organisme de charité sans but lucratif dont l'objectif est de sauver des espèces animales hautement menacées et sur le point de disparaître. Le travail est accompli par des programmes précis de rétablissement des espèces et de formation professionnelle, complétés par des programmes d'éducation et de sensibilisation. WPTC fournit un soutien financier à un nombre limité d'initiatives, cependant, nous apportons du soutien financier principalement à nos propres programmes de conservation. WPTC n'est donc pas principalement un organisme de financement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le financement est offert aux particuliers et aux organismes dont le travail est lié directement ou indirectement aux espèces menacées. Pour la recherche sur le terrain, la préférence est donnée aux activités qui font un lien direct avec la gestion de la conservation des espèces.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le WPTC appuie des projets liés aux espèces, dont: la reproduction en captivité, la réintroduction des espèces; la formation et la sensibilisation du public; la recherche; la protection de l'habitat et toute autre question liée à la protection des espèces menacées au Canada ou dans le monde.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Le montant de la contribution accordée est déterminé en fonction du projet et se situe en moyenne autour de 10 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes sont acceptées toute l'année. On conseille aux demandeurs d'appeler ou de soumettre un résumé de leur demande pour considération avant de soumettre une proposition détaillée.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Elaine Williams

Directrice générale

Wildlife Preservation Trust Canada

120, rue King, Guelph (Ontario) N1E 4P8

Téléphone : (519) 836-9314 Sans-frais : (800) 956-6608 Télécopieur : (519) 836-8840

Courriel : elaine@wptc.org

Site Web : <http://www.wptc.org> (en anglais seulement)

REGION DE L'ATLANTIQUE

Fondation communautaire de Fundy

Qui parraine le programme ?

La Fondation communautaire de Fundy

Quel est le but du programme ?

La Fondation soutient financièrement les projets qui améliorent la qualité de vie dans le comté de Charlotte, N.-B.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tout organisme de bienfaisance sans but lucratif du comté de Charlotte, N.-B.

Quelles sont les activités admissibles ?

Tout projet qui apporte des bénéfices aux communautés du comté de Charlotte, N.-B.

Quel est l'étendue du financement offert ?

0\$ - 10 000\$

Description du financement :

En moyenne entre 1 000 \$ et 2 000 \$. Contribution maximale de 5 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Contactez la fondation directement pour les dates.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

La Fondation communautaire de Fundy

B.P. 3902

St. Andrews (Nouveau-Brunswick) E5B 3S7

Téléphone : (506) 529-4896

Télécopieur : (506) 529-4898

Courriel : fundycf@nb.aibn.com

Site Web : <http://www.fcf.nb.ca> (en anglais seulement)

Fondation Irving Oil

Qui parraine le programme ?

Irving Oil Limitée

Quel est le but du programme ?

Fondée en 1924, Irving Oil Limitée est une entreprise privée dans le domaine de la raffinerie et de la distribution de pétrole et de produits pétroliers.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes de bienfaisance et sans but lucratif; universités et établissements d'enseignement.

Quelles sont les activités admissibles ?

Notre compagnie apprécie votre intérêt en considérant une demande de financement. Toutes les demandes de dons que nous recevons représentent des bonnes causes; cependant, en raison de notre désir d'apporter des contributions significatives, nous avons identifié trois domaines principaux où nous attribuons des octrois: l'environnement; l'éducation et les besoins communautaires (les demandes peuvent toucher à d'autres domaines et s'étendre au-delà des secteurs identifiés ci-dessus).

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Variable

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes. Avant de faire une demande complète, veuillez faire parvenir une lettre de demande préliminaire décrivant votre organisme et son travail, pourquoi vous avez besoin d'aide, les attentes que vous avez envers la Fondation Irving et le numéro d'enregistrement de votre organisme de bienfaisance.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Irving Oil

10, rue Sydney

B.P. 1421

Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 4K1

Téléphone : (506) 632-2000

Télécopieur : (506) 202-2188

Site Web : <http://www.irvingoil.com/community/fr/>

Fonds de conservation de l'habitat en Nouvelle-Écosse

Qui parraine le programme ?

Fonds de conservation de l'habitat en Nouvelle-Écosse

Quel est le but du programme ?

Le FONDS a pour but la conservation de l'habitat des espèces sauvages dans toute la province. Il vise quatre grands objectifs: l'amélioration, l'acquisition, la recherche et l'éducation, et chacun comporte un ensemble d'activités de financement prioritaires. Les projets de toutes les catégories seront choisis en fonction de leur mérite, du niveau d'appui de leurs partenaires et de leur pertinence par rapport aux priorités du FONDS. Le Fonds, qui est axé sur du financement à frais partagés, pourra assumer 75 % du coût total des projets. En cas de projets à valeur équivalente, celui qui jouit du niveau d'appui le plus élevé d'autres partenaires sera privilégié. Les activités de programme prioritaires actuelles à réaliser pour atteindre les objectifs du FONDS sont énumérées ci-après.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organisations non gouvernementales et particuliers.

Quelles sont les activités admissibles ?

Activités prioritaires d'amélioration des habitats des espèces sauvages; Projets qui conservent l'habitat des espèces sauvages comme composante fonctionnelle des écosystèmes en vue de maintenir la biodiversité biologique des espèces indigènes. Projets qui intègrent des objectifs liés à l'habitat des espèces sauvages dans la planification et le développement à l'échelle rurale et municipale. Projets qui portent sur l'habitat des espèces sauvages dans les terres agricoles; Projets qui portent sur l'habitat des espèces sauvages dans les boisés privés. Projets de restauration, d'amélioration et de gestion de l'habitat. Activités prioritaires d'acquisition de terrains; Conservation des habitats d'espèces sauvages essentiels, uniques ou de grande valeur par le biais d'achats ou de servitudes. Activités prioritaires de recherche sur les habitats des espèces sauvages. Méthodes et approches de rechange à la mise en valeur des ressources et à la récolte du bois dans les paysages forestiers afin de garantir la durabilité à long terme des forêts en tant qu'habitat d'espèces sauvages. Recherche novatrice et pratique sur la conservation de l'habitat et des espèces sauvages. Projets critiquant les politiques provinciales, nationales et internationales qui ont des répercussions sur les espèces sauvages et leur habitat en Nouvelle-Écosse. Élaboration d'indicateurs liés à l'habitat et à l'écologie pour surveiller la santé des habitats et des paysages. Activités éducatives prioritaires sur les habitats des espèces sauvages; Projets qui accroissent la qualité et la quantité des habitats urbains des espèces sauvages. Programmes qui permettent de sensibiliser et de familiariser les enfants et les jeunes adultes à l'importance de l'habitat des espèces sauvages. Programmes qui favorisent l'appréciation et la compréhension du public et de l'industrie des questions de conservation de l'habitat; Programmes qui encouragent les propriétaires de terres privées à s'associer et à collaborer à la gestion de l'habitat des espèces sauvages.

Quel est l'étendue du financement offert ?

10 000\$ - 25 000\$

Description du financement :

Le conseil d'administration du Fonds de conservation de l'habitat en Nouvelle-Écosse se réserve le droit de ne pas recommander un contrat si aucune proposition convenable n'est reçue. Habituellement, on n'accorde pas de financement supérieur à 25 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La période de soumission des demandes est du 1er décembre au 31 janvier.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Ministère des Richesses naturelles de la Nouvelle-Écosse

Division des espèces sauvages

136, rue Exhibition

Kentville (Nouvelle-Écosse) B4N 4E5

Téléphone : (902) 679-6091

Fax : (902) 679-6176

Fonds de Fiducie de la Faune du Nouveau-Brunswick

Qui parraine le programme ?

Le Conseil de la faune du Nouveau-Brunswick

Quel est le but du programme ?

Le Fonds de Fiducie de la Faune du Nouveau-Brunswick tire l'essentiel de son financement des droits de conservation découlant de la vente de permis de chasse, de piégeage et de pêche.

Toutefois, d'autres gens du Nouveau-Brunswick désireux d'appuyer les efforts de conservation peuvent également contribuer au Fonds en achetant une plaque spéciale « Conservation ». Ces recettes sont versées directement au Fonds de Fiducie de la Faune et servent uniquement à accroître les ressources halieutiques et fauniques au Nouveau-Brunswick.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes non gouvernementaux sans but lucratif et les associations sans but lucratif du Nouveau-Brunswick qui s'intéressent à la conservation de la faune sauvage et des poissons.

Quelles sont les activités admissibles ?

Tout projet visant à assurer la mise en valeur et la pérennité de la faune et du poisson au Nouveau-Brunswick.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Variable. Le Fonds de Fiducie de la Faune du Nouveau-Brunswick peut financer jusqu'à 75% des coûts du projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les 1er décembre et 1er mai de chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Claire Caron

Directrice exécutive

Fonds de Fiducie de la Faune du Nouveau-Brunswick

C.P. 23019

Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 7B3

Téléphone : (506) 453-6655

Télécopieur : (506) 462-5054

Courriel : wildcoun@nbnet.nb.ca

Site web : <http://www.fffnb.ca/>

Fonds de subvention du bassin versant de l'Île-du-Prince-Édouard

Qui parraine le programme ?

Le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard.

Quel est le but du programme ?

Le programme fournit une aide financière et des conseils techniques aux organismes impliqués dans la planification et la gestion du bassin versant ou dans la protection et la mise en valeur des habitats fauniques de l'Île-du-Prince-Édouard.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes non gouvernementaux, les groupes de gestion de bassin versant, les municipalités, et les établissements d'enseignement et de recherche.

Quelles sont les activités admissibles ?

Initiatives de planification du bassin versant. Initiatives de développement des capacités relatives au bassin versant. Préparation d'un plan de gestion du bassin versant. Mesures spécifiques s'attaquant à la pollution. Contrôle de l'érosion et de la sédimentation. Contrôle du ruissellement lié aux activités agricoles. Initiatives de valorisation de l'habitat faunique. Mise en valeur de l'habitat faunique le long des rives, des plateaux, des zones humides et des ruisseaux. Les projets supportant la biodiversité et les approches écologiques. Les projets portant sur la sensibilisation et l'éducation à l'importance des bassins versants et de leurs habitats. La priorité sera accordée aux demandeurs qui proposeront de mettre à exécution un plan d'aménagement et de gestion des bassins versants. Ces activités prioritaires peuvent inclure l'amélioration de la capacité des groupes de gestion des bassins versants, la facilitation, la planification stratégique et la préparation d'un plan de gestion du bassin versant.

Quel est l'étendue du financement offert ?

0\$ - 10 000\$

Description du financement :

Il n'y a aucune limite au financement. Toutefois, les demandes de fonds doivent représenter un estimé raisonnable et actuel des fonds requis pour mettre en oeuvre le projet. Une distribution égale des fonds pour toutes les régions de la province sera considérée ainsi que les problématiques du marché de travail à travers la province. La distribution ultime de support financier dépendra de l'évaluation de toutes les applications reçues et des ressources disponibles.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite est le 31 janvier de chaque année. Les personnes intéressées à appliquer devraient consulter le site web du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard (www.gov.pe.ca/go/wmf - en anglais seulement) ou contacter le coordonnateur des bassins versants de leur région pour plus d'information. Les formulaires d'application et les lignes directrices peuvent être obtenues sur le site web.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Bruce Raymond

Ministère de l'Énergie et de l'Environnement, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8

Téléphone : (902) 368-5054 Télécopieur : (902) 368-5830

Courriel : bgraymond@gov.pe.ca Site Web : <http://www.gov.pe.ca>

Fonds fiduciaire de Terre-Neuve-et-Labrador pour la gestion des déchets

Qui parraine le programme ?

Fonds fiduciaire de Terre-Neuve-et-Labrador pour la gestion des déchets

Quel est le but du programme ?

Cette année, le fonds fiduciaire visera à aider les comités régionaux de gestion des déchets à régler les problèmes de gestion des déchets, surtout en ce qui a trait à la régionalisation des services de gestion des déchets, aux possibilités de réduire le nombre de décharges ainsi qu'à l'éducation et à la sensibilisation du public.

Qui peut bénéficier du programme ?

Comités régionaux de gestion des déchets, groupes communautaires et environnementaux et municipalités

Quelles sont les activités admissibles ?

La CGMM accepte actuellement les demandes de financement pour les catégories suivantes : Fermetures de décharges (formulaire de demande fourni); Coordonnateurs régionaux de la gestion des déchets (formulaire de demande fourni); Études régionales sur la gestion des déchets (formulaire de demande fourni); Projets de recherche régionaux (proposition écrite requise); Démonstrations/projets pilotes (proposition écrite requise); Projets régionaux d'éducation et de sensibilisation (proposition écrite requise).

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Le financement de cette année appuiera surtout la gestion et le réacheminement des déchets en région afin de régler les problèmes environnementaux de longue date. Le fonds fiduciaire fournit une aide financière à la fermeture des décharges, aux études régionales sur la gestion des déchets et aux coordonnateurs de gestion des déchets, aux initiatives d'éducation ainsi qu'à la recherche sur les initiatives possibles de réacheminement et de recyclage des déchets.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

S.O.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

CGMM

C.P. 8131, succursale A

St. John's (Terre-Neuve et Labrador) A1B 3M9

Téléphone : 709-753-0948

Sans frais : 1-800-901-MMSB

Fax : 709-753-0974

Site Web : <http://www.mmsb.nf.ca/programs-wmtf.htm> (en anglais seulement)

Green Spaces Program

Qui parraine le programme ?

Le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Foresterie de l'Île-du-Prince-Édouard.

Quel est le but du programme ?

Le programme invite les communautés, les écoles et les groupes d'intérêt de bénévoles à présenter des propositions pour des projets de plantation d'arbres.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les communautés, les écoles et les groupes d'intérêt de volontaires sont invités à présenter une demande.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets de plantation d'arbres qui : diversifient les propriétés; atténuent les vents dominants; offrent de l'ombre; réduisent le bruit; protègent les terres le long des ruisseaux et des rivières; contrôlent l'érosion du sol; créent des zones éducatives extérieures (comme des arboretums ou des pépinières d'arbres et d'arbustes) et/ou offrent un habitat pour les espèces sauvages.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Les éléments suivants seront fournis : arbre indigène de qualité et pousses d'arbuste, documents éducatifs, conseils techniques et soutien financier (jusqu'à 500 dollars par projet). Les sites de projets peuvent comprendre le terrain des écoles, les rives de cours d'eau, les haies, les zones de protection contre le vent/ceintures protectrices, les parcs et autres terrains communautaires ainsi que les terres agricoles abandonnées ou marginales.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Veillez communiquer avec le Green Spaces Program pour obtenir de plus amples renseignements.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Terry Gauthier, coordonnateur du programme

Green Spaces Program

Department of Environment, Energy, and Forestry

J. Frank Gaudet Tree Nursery

Case 2000

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8

Tél. : 902-368 -4800 Télécopieur : 902-368-4806

Courriel : greeningspaces@gov.pe.ca

Site Web: <http://www.gov.pe.ca/envengfor/index.php3?number=76388&lang=E> (en anglais seulement)

La Greater Saint John Community Foundation

Qui parraine le programme ?

Fondée en 1976, la "Greater Saint John Community Foundation" est une charité communautaire indépendante gouvernée par un conseil d'administration bénévole, une Fondation publique et un membre de la "Community Foundation of Canada".

Quel est le but du programme ?

La Fondation est le curateur pour des besoins de charité, éducation et culturels et administre les fonds légués par des citoyens humanitaires pour le bénéfice des citoyens du "Grand Saint John". Subvenir aux besoins des hommes, des femmes et des enfants nécessiteux et, notamment, des malades, des aînés, des indigents et des personnes sans défense. Promouvoir l'amélioration de l'enseignement et la recherche scientifique ou médicale pour accroître la connaissance et alléger les souffrances humaines. Bonifier le sort des défavorisés ou des délinquants. Favoriser d'autres causes charitables qui, à la discrétion des directeurs, semblent contribuer au mieux-être mental, moral, culturel et physique des habitants du "Grand Saint John". Mission : Agir comme curateur de dons, appuyer les organismes de charité et inspirer la conduite de la collectivité. Vision : Assurer un futur soutenable et améliorer la qualité de vie dans le Grand Saint John.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les charités enregistrées, les organisations gouvernementales, les offices de protection de la nature, les organisations non gouvernementales, les groupes écologiques (constitués en société) et les universités dans un radius de 50 kilomètres de Saint John, Nouveau-Brunswick.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets qui viseront à améliorer la qualité de vie des citoyens du 'Grand Saint John' dans un vaste choix de causes méritantes; services sociaux, éducation, santé, environnement, héritage, arts/culture etc.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

La 'Greater Saint John Community Foundation' a maintenant un actif de 9 millions de dollars. L'année dernière seulement, elle a donné plus de 323 000 \$ à des activités de bienfaisance.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les 15 avril et 30 septembre

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de faire un don à la 'Greater Saint John Community Foundation' ou de demander une subvention, communiquez avec :

Jane Barry, directrice exécutive
Greater Saint John Community Foundation
40 rue King
C. P. 20061
Carré Brunswick
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 5B2
Téléphone : (506) 672-8880
Télécopieur : (506) 672-8881
Courriel : sjfoundation@nb.aibn.com
Site Web : <http://www.saint-john-foundation.nb.ca>

Le Corps de conservation de Terre-Neuve et du Labrador

Qui parraine le programme ?

Le Corps de conservation de Terre-Neuve et du Labrador est un organisme de charité qui reçoit une subvention du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador ainsi que l'appui financier d'un vaste réseau de communautés et d'entreprises.

Quel est le but du programme ?

Le programme des équipes vertes est un projet pilote des Corps de conservation et fournit la main d'œuvre principale de l'organisme. Il supporte les efforts des communautés, des entreprises, des gouvernements et des individus pour améliorer l'environnement naturel et culturel de la province. Le programme fournit aux jeunes une formation et une expérience de travail significatives. Les objectifs du programme sont : de fournir des emplois et de la formation reliés à l'environnement ou au patrimoine culturel aux jeunes de Terre-Neuve et du Labrador ; de soutenir les organismes communautaires, les municipalités et les entreprises dans leurs activités de conservation. Chaque équipe verte emploie quatre jeunes âgés de 16 à 30 ans qui travaillent étroitement avec les employés seniors du corps de conservation ainsi qu'avec des partenaires communautaires et d'affaires impliqués dans des projets communautaires. Chaque projet d'une équipe verte doit se concentrer sur des objectifs de conservation de l'environnement ou du patrimoine culturel, et doit durer huit semaines durant les mois d'été. Tous les projets doivent procurer des bénéfices directs ou indirects aux communautés dans lesquels ils ont lieu, en utilisant les ressources disponibles localement et en procurant une expérience de travail et d'apprentissage significatives à tous les membres de l'équipe, incluant les dirigeants.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes communautaires, les organismes, les municipalités et les corporations situés à Terre-Neuve et au Labrador

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets qui génèrent des bénéfices environnementaux à long terme et qui permettent aux jeunes de développer leurs compétences peuvent être supportés. Cela inclut : les projets d'amélioration des habitats de la faune et du poisson, le développement de sentiers et l'interprétation, la réhabilitation de rivières et le contrôle de l'érosion, la reforestation, les études et les relevés biologiques, les fouilles archéologiques, les jardins du patrimoine, les jardins organiques, la recherche en histoire orale, les sondages d'opinion public, le recyclage, la conservation d'énergie, l'éducation environnementale (théâtre, musique, vidéo et télévision communautaire).

Quel est l'étendue du financement offert ?

10 000\$ - 25 000\$

Description du financement :

Les récipiendaires devront fournir 20% des coûts, ainsi que les fournitures et le matériel nécessaire au projet. Le corps de conservation, avec l'aide financière du Ministère des ressources humaines, du travail et de l'emploi, fournira le 80% restant. Pour le programme corporatif des équipes vertes, les partenaires d'affaires doivent commanditer leur propre équipe ou supporter un projet communautaire qui n'aurait pas été financé autrement, et sont responsables du coût total du projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Applications are due on first Friday of February each year. Les organismes intéressés doivent remplir un formulaire de demande qu'ils peuvent se procurer à l'adresse fournie ci-dessous. Les demandes d'emploi et les demandes de projets (communautaire et corporatif) sont disponibles en tout temps au bureau du Corps de Conservation ou sur notre site web.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Simone Kielley

Directrice exécutive

Corps de conservation de Terre-Neuve et du Labrador

267, rue Duckworth

St. John's (Terre-Neuve) A1C 1G9

Téléphone : (709) 729-7267

Télécopieur : (709) 729-7270

Courriel : dfeltham@conservationcorps.nf.ca

Site Web : <http://www.conservationcorps.nf.ca> (en anglais seulement)

Nouveau-Brunswick : Fonds en fiducie pour l'Environnement

Qui parraine le programme ?

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick

Quel est le but du programme ?

Le Fonds fournit une aide financière pour appuyer des projets environnementaux de toutes sortes qui s'inscrivent dans l'une des catégories suivantes : protection de l'environnement, travaux de restauration, développement durable, éducation, conservation et embellissement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes communautaires, les municipalités du Nouveau-Brunswick et des organismes et établissements sans but lucratif du Nouveau-Brunswick dont les activités favorisent le développement durable.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici quelques exemples de projets qui ont été financés : programmes communautaires de gestion des déchets, travaux d'amélioration de l'habitat et des zones humides, programmes de protection de l'eau et de dépollution et programmes d'éducation environnementale.

Quel est l'étendue du financement offert ?

25 000\$ - 100 000\$

Description du financement :

Le Fond sert à financer un bon nombre de petits projets coûtant moins de 5 000 \$, de même que certains projets de grande envergure jusqu'à un maximum de 100 000\$. L'aide financière est accordée pour un an seulement à la fois. La création de partenariats avec d'autres organismes de financement est fortement encouragée.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Un avis public sera annoncé à l'automne. Le processus d'approbation prend généralement environ trois mois. Les formulaires de demande et le guide pour les requérants sont disponibles à tous les bureaux du Ministère de l'Environnement. La date limite pour les applications varie et les candidats sont invités à consulter le site internet du ministère pour les informations courantes ainsi que les détails sur différents programmes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000

Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-3925

Télécopieur : (506) 453-2265

Site web : <http://www.gnb.ca/0009/0373/0002/0001-f.asp>

Nouvelle-Écosse : La Brigade jeunesse pour la conservation de l'environnement - Programme d'été ordinaire

Qui parraine le programme ?

Le ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse.

Quel est le but du programme ?

La Brigade jeunesse offre aux jeunes Néo-Écossais de 17 à 24 ans la chance de recevoir une formation et de travailler à des projets communautaires de protection et de mise en valeur de l'environnement. Les groupes qui prévoient réaliser des projets écologiques dans leur communauté peuvent s'adresser à la Brigade jeunesse pour obtenir de l'aide en matière de frais de main-d'oeuvre. Ces projets doivent donner l'occasion aux jeunes participants de se développer et de s'épanouir, et ils doivent procurer un avantage durable tant pour la communauté que pour l'environnement. Les responsables du projet sont tenus de verser le quart des salaires exigés et ils doivent fournir le matériel, l'équipement et le transport. La Brigade jeunesse fournira un soutien minimal en transport et fournitures.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les ministères, les municipalités, l'industrie et les organismes bénévoles de la Nouvelle-Écosse sont admissibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme finance des projets dans l'un des domaines suivants (qui peuvent varier d'année en année) : gestion des bassins hydrographiques; gestion des déchets; changements climatiques; prévention de la pollution; éducation, gestion de la qualité de l'air.

Quel est l'étendue du financement offert ?

0\$ - 10 000\$

Description du financement :

Le programme finance 75 % des frais de main-d'oeuvre d'une équipe de deux, trois ou quatre membres de la Brigade jeunesse, ainsi qu'un soutien minimal en transport et fournitures. La Brigade jeunesse donne des cours de premiers soins et de la formation connexe.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 1er février de chaque année

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Coordonnateur

Brigade jeunesse pour la conservation de l'environnement en Nouvelle-Écosse

5151, chemin Terminal, C.P. 697

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2T8

Téléphone : (902) 424-4924

Télécopieur : (902) 424-3571

Courriel : nsycc@gov.ns.ca

Site Web : <http://www.gov.ns.ca/enla/youth/>

Opération grand ménage de la Nouvelle-Écosse - un programme de Clean Nova Scotia

Qui parraine le programme ?

Tim Hortons, RRFB Nouvelle-Écosse, Ministère de l'Environnement de la Main d'oeuvre de la Nouvelle-Écosse et Farnell Packaging Ltd.

Quel est le but du programme ?

Des groupes ou des particuliers en Nouvelle-Écosse peuvent s'inscrire auprès de Clean Nova Scotia pour faire un « grand ménage » n'importe où en Nouvelle-Écosse à l'exception des autoroutes. Clean Nova Scotia fournira aux participants le matériel dont ils ont besoin (sacs de recyclage, sacs à poubelle, un dépliant d'information, des affiches, des cartons pour entrée d'information). Les cartons pour entrée d'information doivent être remplis et retournés. On suggère comme endroits pour le « grand ménage » : les parcs, les cours d'écoles, les collectivités dans leur ensemble, les plages ou tout espace qui requiert un nettoyage.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes, les organismes et les particuliers de la Nouvelle-Écosse

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités de nettoyage d'ordures

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Le matériel nécessaire pour faire le ménage incluant : des sacs de recyclage, des sacs à poubelle, dépliants d'information, des affiches, des cartons pour entrée d'information.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucune. Le matériel est distribué à tout moment de l'année. Les intéressés sont priés de communiquer avec Clean Nova Scotia pour avoir plus d'information.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Opération grand ménage de la Nouvelle-Écosse
126, rue Portland
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 1H8
Téléphone : (902) 420-3474
Télécopieur : (902) 424-5334
Courriel : cns@clean.ns.ca
Site Web : <http://www.clean.ns.ca> (en anglais seulement)

Programme de fabrication à valeur ajoutée

Qui parraine le programme ?

Le Fonds de la Commission de récupération des ressources (FCRR)

Quel est le but du programme ?

Ce programme vise à tirer parti des perspectives d'expansion commerciale créées par la Stratégie du Fonds de la Commission de récupération des ressources de la Nouvelle-Écosse. Le financement fourni par le Fonds sert à mettre au point des produits à valeur ajoutée en utilisant des matériaux récupérés du flot de matières résiduelles, et il aide à la création d'emplois.

Qui peut bénéficier du programme ?

Ce programme est destiné, mais non restreint, aux particuliers, aux organismes sans but lucratif, aux entreprises, aux associations de gens d'affaires, aux partenariats public-privé, et aux entreprises en participation de la Nouvelle-Écosse.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les initiatives qui comprennent des prototypes, des projets pilotes ou des démonstrations de technologie de pointe pour la collecte, la récupération, la transformation, la fabrication et la distribution des matières résiduelles solides. La commercialisation de nouveaux produits et services de la nouvelle technologie pour les matériaux récupérés du flot de matières résiduelles solides sont également admissibles au financement.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Règle générale, la contribution maximale du programme est d'au plus 50 % des coûts du projet. Le programme n'accorde pas de fonds pour l'achat de terrain, la dépréciation ou l'achat de véhicules à usage général. Des fonds limités sont disponibles à chaque année.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite. Le financement dépend du budget annuel.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Roy Sherwood

Directeur, Innovation & Business Development

Fonds de la Commission de récupération des ressources

14, rue Court, bureau 305

Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 3H7

Téléphone : (902) 895-7732

Télécopieur : (902) 897-3256

Courriel : rsherwood@rrfb.com

Site Web : <http://www.rrfb.com> (en anglais seulement)

Programme de subvention du Conseil de l'environnement marin du golfe du Maine

Qui parraine le programme ?

Le Gulf of Maine Council on the Marine Environment (GOMC). Le programme de subvention est rendu possible grâce à des crédits octroyés par le Congrès américain et administrés par l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère des États-Unis.

Quel est le but du programme ?

Le GOMC fournit une aide financière aux organismes non gouvernementaux dans l'ensemble du bassin versant du golfe du Maine afin d'appuyer les activités qui favorisent les buts et les objectifs du Conseil.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes non gouvernementaux oeuvrant dans les limites du bassin versant du golfe du Maine.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement est accordé aux projets qui portent sur les différents aspects de la mise en oeuvre du plan d'action et des domaines prioritaires du Conseil.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Variable

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le GOMC espère recevoir les crédits nécessaires pour appuyer ce programme chaque année. Prière de communiquer avec le Conseil pour obtenir de plus amples renseignements ou consulter le site web <http://www.gulfofmaine.org>

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Michele Tremblay

Directrice du programme

US Gulf of Maine Association

C.P.3019

Boscawen, NH 03303

Téléphone : (603) 796-2615

Télécopieur : (603) 796-2600

Courriel : info@gulfofmaine.org

Site Web : <http://www.gulfofmaine.org> (en anglais seulement)

Programme des projets spéciaux

Qui parraine le programme ?

Fonds de la Commission de récupération des ressources (FCRR)

Quel est le but du programme ?

Le programme a pour objectif d'aider les initiatives apportant un soutien à la Stratégie du Fonds de la Commission de récupération des ressources de la province qui ne sont pas admissibles aux autres programmes du FFCR.

Qui peut bénéficier du programme ?

Ce programme est destiné, mais non restreint, aux entreprises, aux associations de gens d'affaires, aux partenariats public-privé, aux organisations, aux agences, aux municipalités et aux particuliers.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les projets qui ne sont pas admissibles aux autres programmes du FFCR et qui: Consistent à récupérer les déchets; ou Mettent au point des ressources ou des outils novateurs visant à promouvoir la sensibilisation aux programmes de récupération des déchets solides à l'échelle de la province; ou De l'avis du Comité, ont un impact positif direct sur les mandats du FFCR de la Nouvelle-Écosse.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

La contribution maximale du programme est d'au plus 50% des coûts du projet. Le programme n'accorde pas de fonds pour l'achat de terrain, la dépréciation ou l'achat de véhicules à usage général.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Bill Ring

Cadre supérieur

Fonds de la Commission de récupération des ressources

14 Court Street, Bureau 305

Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 3H7

Téléphone : (902)897-7732

Télécopieur : (902)897-3256

Courriel : info@rrfb.com

Site Web : <http://www.rrfb.com> (en anglais seulement)

Programme du futur de l'environnement

Qui parraine le programme ?

Le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard

Quel est le but du programme ?

Le programme est conçu pour apporter de véritables contributions sur le plan de l'environnement en fournissant aux étudiants du niveau secondaire et universitaire une formation sur l'importance de la protection et de la mise en valeur de l'environnement. Les étudiants sont affectés à une équipe chargée d'exécuter des projets environnementaux de courte durée dans leur région.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes environnementaux, les municipalités et les organismes provinciaux de l'Île-du-Prince-Édouard.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités qui apportent des bénéfices à la collectivité sur le plan environnemental et qui fournissent une bonne expérience de travail et d'apprentissage en matière d'environnement. Par exemple : la mise en valeur de l'habitat du poisson et de la faune; la lutte contre l'érosion des sols; la protection et la mise en valeur des lieux naturels; la gestion des déchets solides (nettoyage de parcs, de plages et de la baie et estuaire); les activités d'éducation et de sensibilisation aux questions environnementales (le recyclage, le compostage, etc.).

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Les demandeurs reçoivent un support pour les ressources en main d'oeuvre (étudiants), plutôt que du financement.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Entre la mi-juin et la fin de juin de chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Programme du futur de l'environnement

C.P. 2000

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8

Téléphone : (902) 368-5000

Télécopieur : (902) 368-5830

Site Web : <http://www.gov.pe.ca> (en anglais seulement)

Programme Recherche et technologie

Qui parraine le programme ?

Fonds de la Commission de récupération des ressources (FCRR)

Quel est le but du programme ?

Le programme est conçu afin de contribuer aux initiatives de Recherche et développement qui soutiennent la Stratégie du Fonds de la Commission de récupération des ressources de la province.

Qui peut bénéficier du programme ?

Ce programme est destiné, mais non restreint, aux entreprises, aux associations de gens d'affaires, aux partenariats public-privé, aux organisations, aux agences, aux municipalités, aux universités et aux particuliers.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les projets qui: * Consistent principalement en des travaux entrepris afin d'obtenir de nouvelles connaissances qui ont une application pratique spécifique en vue; ou * Comprennent des travaux systématiques, en utilisant des connaissances acquises à partir de la recherche et/ou d'une expérience pratique qui vise à produire de nouveaux matériaux, produits ou appareils, ou * Font l'installation de nouveaux processus, systèmes et services ou améliorent considérablement les processus, systèmes ou services déjà produits ou installés.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

La contribution maximale du programme est d'au plus 50% des coûts du projet. Le programme n'accorde pas de fonds pour l'achat de terrain, la dépréciation ou l'achat de véhicules à usage général.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Roy Sherwood

Gestionnaire, Innovation & Business Development

Fonds de la Commission de récupération des ressources

14 rue Court, bureau 305

Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 3H7

Téléphone : (902)897-7732

Télécopieur : (902)897-3256

Courriel : rsherwood@rrfb.com

Site Web : <http://www.rrfb.com> (en anglais seulement)

Sage Environmental Program

Qui parraine le programme ?

Sage Environmental Program

Quel est le but du programme ?

Protéger, préserver et améliorer l'intégrité écologique des systèmes naturels de la Nouvelle-Écosse. Les centres d'intérêt du programme comprennent : les zones protégées, les zones compromises et les questions émergentes : croissance et développement des zones urbaines. L'accent est mis sur la durabilité écologique des forêts, des terres humides, des régions côtières et marines.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tout groupe communautaire ou organisme non-gouvernemental en environnement basé en Nouvelle-Écosse.

Quelles sont les activités admissibles ?

Tout projet visant la conservation de la biodiversité par le biais de la préservation de l'habitat en Nouvelle-Écosse, le maintien d'écosystèmes sains et le renforcement de la capacité et de l'efficacité des groupes environnementaux à atteindre et à maintenir ces objectifs. L'accent est mis sur la durabilité écologique des forêts, des terres humides, des régions côtières et marines.

Quel est l'étendue du financement offert ?

non-disponible

Description du financement :

Le montant total de financement disponible dépend en partie du rendement des investissements sous-jacents, mais peut atteindre 100 000 à 125 000 dollars par année. La portée des projets financés est limitée.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 1er mai et le 1er novembre

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Graham Smith

450 Brookside Road

Brookside (Nouvelle-Écosse) B3T 1T3

Téléphone : 902- 850-2149

Courriel : sage@eastlink.ca

Site Web: <http://www.sagegreen.ca/> (en anglais seulement)

Wildlife Conservation Fund

Qui parraine le programme ?

Le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Foresterie de l'Île-du-Prince-Édouard; toutefois, le Island Nature Trust agit à titre d'administrateur quotidien du Wildlife Conservation Fund, sous la direction du Wildlife Conservation Fund Committee

Quel est le but du programme ?

Le Wildlife Conservation Fund fournit des fonds pour la protection et l'amélioration de la vie sauvage et des habitats sauvages. L'argent du fonds provient d'une contribution faite annuellement par les pêcheurs à la ligne, chasseurs et trappeurs titulaires d'un permis.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les demandes seront évaluées par le Wildlife Conservation Fund Committee selon les critères suivants : l'expérience vérifiée décrite au dossier du candidat; la présence de fonds d'appariement (en nature et en argent) dans le budget; les avantages potentiels offerts par le projet.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets doivent permettre d'améliorer ou de rétablir l'habitat sauvage ou les populations d'espèces sauvages.

Quel est l'étendue du financement offert ?

De 500 à 12 000 dollars, mais des montants plus importants peuvent être accordés selon le mérite du projet.

Description du financement :

L'argent du fonds provient d'une contribution faite annuellement par les pêcheurs à la ligne, chasseurs et trappeurs titulaires d'un permis.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La mi-février. Veuillez communiquer avec le Island Nature Trust pour obtenir la date exacte.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Island Nature Trust

P.O. Box 265

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7K4

Téléphone : 902-566-9150, Télécopieur : 902-628-6331

Courriel : intrust@isn.net

Site Web: <http://www.gov.pe.ca/infopei/index.php3?number=18642> (en anglais seulement)